

Patrimoine canadien

**Budget des dépenses
1999-2000**

**Un rapport sur les plans et
les priorités**

Approuvé

Ministre du Patrimoine canadien

Message de la ministre du Patrimoine canadien

En collaboration avec mes collègues, la secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme) et le secrétaire d'État (Parcs), j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur les plans et priorités du ministère du Patrimoine canadien pour la période de planification de 1999-2000 à 2001-2002.

Le ministère du Patrimoine canadien a pour mission de bâtir un Canada fier et fort de son patrimoine. Il travaille à préserver et à promouvoir tout ce qui nous distingue et nous définit comme Canadiens et Canadiennes.

Le ministère du Patrimoine canadien favorisera l'engagement des Canadiens et Canadiennes à bâtir une société qui reflète nos valeurs et nos aspirations communes.

Le Ministère appuyera le développement culturel, favorisera l'expression artistique et culturelle sous toutes ses formes, appuyera les minorités linguistiques, renforcera la diversité culturelle et protégera nos grands espaces naturels.

Sheila Copps

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 1999-2000 du **ministère du Patrimoine canadien**.

À ma connaissance les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats clés escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents;
- sont satisfaisants quant aux méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

le sous-ministre adjoint,
Peter Homulos

Date : _____

Table des matières

Message de la ministre du Patrimoine canadien

Déclaration de la direction

A. Portefeuille du Patrimoine canadien

Description du portefeuille	1
Ressources du portefeuille	2

B. Vue d'ensemble du Ministère

◆ Mandat, rôle et responsabilités	3
◆ Cadre stratégique	4
◆ Structure ministérielle	5
◆ Contexte opérationnel	5
◆ Plan de dépenses	7

C. Stratégies et résultats escomptés

◆ Résumé des stratégies ministérielles et des résultats escomptés	8
◆ Plan des secteurs d'activités	12
<i>Le secteur d'activité Développement culturel et patrimoine</i>	12
⇒ Radiodiffusion - Stratégies clés	13
⇒ Industries culturelles - Stratégies clés	15
⇒ Arts - Stratégies clés	17
⇒ Patrimoine - Stratégies clés	19
◆ <i>Le secteur d'activité Identité canadienne</i>	23
⇒ Langues officielles - Stratégies clés	23
⇒ Identité canadienne - Stratégies clés	25
⇒ Multiculturalisme - Stratégies clés	27
⇒ Sport - Stratégies clés	29
◆ <i>Le secteur d'activité Gestion intégrée</i>	32
⇒ Gestion intégrée - Stratégies clés	32

D. Rapport consolidé

⇒ Initiatives de réglementation	37
⇒ Initiatives relatives à l'an 2000	37
⇒ Mise en œuvre de la Stratégie de développement durable	39

E. Renseignements supplémentaires 42 |

A. Portefeuille du Patrimoine canadien

Description du portefeuille

Le portefeuille du Patrimoine canadien a été créé en 1993. En 1998, la responsabilité du Bureau d'information du Canada a été confiée au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, et le portefeuille s'est enrichi d'un nouveau membre, l'Agence Parcs Canada, dont l'établissement a été proclamé le 21 décembre 1998. La ministre, secondée par le secrétaire d'État (Parcs), est responsable envers le Parlement de la nouvelle Agence Parcs Canada, qui administre et applique les programmes du gouvernement du Canada concernant les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et d'autres aires protégées, ainsi que les programmes de protection du patrimoine. Maintenant, le portefeuille du Patrimoine canadien comprend :

- le **ministère du Patrimoine canadien** ainsi que l'Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels et la Commission des lieux et monuments historiques du Canada;
- **sept organismes ministériels** : le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (un organisme de réglementation indépendant), les Archives nationales du Canada, la Commission des champs de bataille nationaux, l'Office national du film, la Bibliothèque nationale du Canada, Condition féminine Canada, et l'Agence Parcs Canada;
- **dix sociétés d'État** : le Conseil des Arts du Canada, la Société Radio-Canada, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (Téléfilm Canada), le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, la Fondation canadienne des relations raciales, le Centre national des Arts, la Commission de la Capitale nationale, le Musée des beaux-arts du Canada et le Musée national des sciences et de la technologie.

De plus, la Commission de la fonction publique répond au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.

Le Ministère et chaque organisme ministériel produisent leur propre Rapport sur les plans et priorités. Pour leur part, les sociétés d'État et l'Agence Parcs Canada préparent des plans d'affaires dont elles soumettent le sommaire au Parlement, ou bien elles sont assujetties, en matière de reddition de comptes, aux exigences de leur loi habilitante. La ministre du Patrimoine canadien assume la responsabilité de veiller à ce que les grandes orientations des organismes du portefeuille cadrent avec les objectifs du gouvernement. De plus, la Ministre répond au Parlement des ressources attribuées à tous les organismes du portefeuille.

Ressources du portefeuille

Plan de dépenses du portefeuille

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Ministère du Patrimoine canadien *	765,7	834,6	807,4	665,4
Conseil des Arts du Canada *	116,2	116,5	114,2	112,2
Société Radio-Canada *	896,4	903,9	867,3	867,2
Musée canadien des civilisations *	45,7	46,3	46,3	46,3
Musée canadien de la nature *	20,8	20,5	20,3	20,3
Fondation canadienne des relations raciales**	-	-	-	-
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes *	7,6	5,9	4,4	4,4
Archives nationales du Canada	48,2	45,2	45,1	45,1
Centre national des Arts *	21,0	21,5	21,1	21,1
Commission des champs de bataille nationaux	7,1	8,4	7,4	6,4
Commission de la capitale nationale *	91,6	61,2	71,5	69,0
Office national du film *	59,3	59,5	59,7	59,7
Musée des beaux-arts du Canada *	34,0	32,5	32,5	32,5
Bibliothèque nationale du Canada	31,5	30,4	30,0	30,1
Musée national des sciences et de la technologie *	19,6	19,7	19,7	19,7
Agence Parcs Canada *	294,7	349,2	330,5	322,5
Commission de la fonction publique *	117,0	107,0	105,2	105,6
Condition féminine Canada	17,4	17,1	17,0	17,0
Téléfilm Canada *	78,5	78,7	78,8	78,8
Total des crédits	2 672,3	2 758,1	2 678,4	2 523,3
<i>Plus : Revenus</i>	662,6	718,5	698,3	701,9
Ressources totales	3 334,9	3 476,6	3 376,7	3 225,2

* Ces organismes produisent des revenus annuels.

** La Fondation canadienne des relations raciales ne reçoit pas de crédits parlementaires annuels. Ses revenus proviennent principalement du fonds de dotation de 24 millions de dollars établi par le gouvernement du Canada en 1996.

B. Vue d'ensemble du Ministère

Mandat, rôle et responsabilités

Le ministère du Patrimoine canadien est l'un des 19 organismes qui composent le portefeuille du Patrimoine canadien. Ce dernier a été constitué dans le but de consolider les politiques et programmes nationaux qui garantissent la souveraineté culturelle du Canada et mettent en valeur l'identité canadienne.

La Loi sur le ministère du Patrimoine canadien énonce le rôle important que joue la Ministre au sein de la société canadienne en ce qui a trait à l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine du Canada, ainsi qu'aux lieux naturels ou historiques d'importance nationale.

La ministre du Patrimoine canadien, secondée par la secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme) et le secrétaire d'État (Parcs) et appuyée par le Ministère, est responsable des politiques et des programmes liés aux arts et au patrimoine, au développement culturel, à l'identité canadienne, au multiculturalisme, aux langues officielles et au sport, ainsi que des politiques concernant les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. En outre, le Ministère, par l'entremise du Secrétariat canadien des Jeux de la Francophonie, fournit un appui au ministre nommé porte-parole fédéral pour les Jeux de 2001.

Le Ministère travaille avec les Canadiens et les Canadiennes à renforcer leur sentiment d'identité commune, tout en respectant la diversité géographique et démographique. Il favorise la participation de l'ensemble des citoyens, individuellement et collectivement, à la vie sociale, politique, culturelle et sportive du pays et s'emploie à supprimer tout obstacle à cette participation. Il poursuit des activités qui mettent en équilibre les droits et devoirs individuels et collectifs, de façon à promouvoir l'autonomie communautaire et l'épanouissement individuel. Il encourage les institutions fédérales à coordonner leurs efforts pour mettre en valeur les communautés minoritaires de langue officielle. Le ministère du Patrimoine canadien collabore également avec d'autres ministères et organismes fédéraux pour veiller à ce que le gouvernement du Canada tienne compte de la diversité du pays dans la poursuite de ses activités.

Cadre stratégique

Les stratégies du ministère du Patrimoine canadien contribuent à la réalisation du programme d'ensemble du gouvernement qui vise à maintenir et à renforcer la prospérité du Canada à l'aube du XXI^e siècle. L'objectif poursuivi consiste à faire mieux comprendre ce que signifie l'appartenance à la collectivité canadienne, à accroître la connaissance et l'appréciation du Canada et de sa population, à garantir à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes la possibilité de participer activement, sur un pied d'égalité, à la vie sociale du pays, et à souligner les réalisations individuelles et collectives.

Énoncé de la mission du Ministère :

BÂTIR UN CANADA FIER ET FORT DE SON PATRIMOINE

Le Ministère s'engage à renforcer et à mettre en valeur le Canada -- sa population et son territoire.

Les orientations stratégiques suivantes appuient la mission du Ministère et l'engagement du gouvernement du Canada à bâtir un Canada fort pour le XXI^e siècle :

- stimuler notre fierté à l'égard du Canada
- contribuer à la croissance économique et à la prospérité du Canada
- protéger le patrimoine du Canada
- appuyer les moyens d'expression canadiens et l'accès à nos espaces communs
- encourager la participation et la contribution à la société canadienne

Le Ministère s'engage également à chercher des solutions novatrices qui répondent aux besoins d'une société en pleine mutation. Ses stratégies viennent appuyer le programme du gouvernement qui consiste à préparer l'avenir en investissant dans le savoir, l'éducation et l'innovation.

Objectif

Bâtir une société forte où les Canadiens et les Canadiennes expriment leurs valeurs, participent, et sont fiers de leur patrimoine.

Structure ministérielle

La structure de planification, de rapport et de responsabilisation du ministère du Patrimoine canadien comprend trois secteurs d'activité : Développement culturel et patrimoine, Identité canadienne et Gestion intégrée. Ces secteurs d'activité sont divisés en gammes de produits et services (voir le tableau ci-dessous).

Ministère du Patrimoine canadien	
Secteurs d'activités	Gammes de produits et services
Développement culturel et patrimoine	Radiodiffusion Industries culturelles Arts Patrimoine
Identité canadienne	Langues officielles Identité canadienne Multiculturalisme Sport
Gestion intégrée	

Cinq sous-ministres adjoints se sont vu confier la responsabilité de gérer les secteurs d'activités. Le diagramme en page 44 décrit les liens qui existent entre la structure de planification, de rapport et de responsabilisation et la structure organisationnelle du Ministère.

Contexte opérationnel

Croissance économique - Le Canada continue d'évoluer rapidement vers une économie du savoir, où les secteurs des arts, du patrimoine, des industries culturelles, de la radiodiffusion, du sport et des loisirs jouent un rôle important dans le resserrement des liens qui unissent les Canadiens. Selon des estimations fondées sur des rapports de Statistique Canada, en 1996-1997, les retombées économiques directes du secteur culturel ont totalisé approximativement 24 milliards de dollars et ont contribué au maintien d'environ 710 000 emplois à temps plein et à temps partiel. De plus, les organismes du portefeuille du Patrimoine canadien et les activités et événements apparentés comptent pour une part considérable des 41,8 milliards de dollars dépensés par les touristes au Canada en 1996. Avec une croissance prévue de 45 % entre 1991 et 2005, les secteurs des arts et du patrimoine, des industries culturelles, du sport et des loisirs se classeront au deuxième rang pour la rapidité de croissance dans le domaine de l'emploi. Pour réaliser cette croissance et la maintenir, il faudra redoubler d'efforts dans les domaines suivants :

culture numérique, créativité, entrepreneuriat et innovation. On devra également trouver de nouvelles manières de faire participer la population.

Changements technologiques - Les technologies ont toujours joué un rôle important dans la création, la production et la diffusion du contenu culturel canadien. Or, les organismes voués aux arts et à la culture souffrent plus que jamais d'un manque de moyens financiers vu ce qu'il en coûte pour adapter, créer et distribuer des produits culturels numériques canadiens, qui font concurrence à des produits étrangers diffusés par des moyens tels qu'Internet, les canaux spécialisés de télévision, les cinémas multiplex et les multimédias. De plus, la naissance d'une nouvelle industrie des technologies entraîne des dépenses aux secteurs traditionnels des arts, du patrimoine, de la radiodiffusion et des industries culturelles, où de tels investissements peuvent comporter des risques financiers importants. Étant donné ces divers enjeux, des partenariats publics et privés ont été formés afin d'associer des tiers à la réalisation de programmes, à la prise de décisions et au financement. Il faut aussi rechercher de nouveaux partenariats afin que les changements technologiques aident à promouvoir la participation de divers groupes, ainsi que l'interaction et le dialogue entre ceux-ci, pour améliorer la compréhension entre les Canadiens et les Canadiennes.

Mondialisation et libéralisation des échanges - La mondialisation et la libéralisation des échanges, conjuguées à l'influence et à la portée de plus en plus grandes des technologies de communication, offrent aux Canadiens et aux Canadiennes des possibilités de commerce international, d'expansion des exportations et de communication des valeurs canadiennes au monde entier grâce à une myriade de nouveaux moyens d'échange d'idées et de cultures entre les pays. Mais en même temps, elles exercent sur le Canada des pressions pour qu'il harmonise ses politiques économiques, sociales, environnementales et culturelles avec celles de ses principaux partenaires commerciaux. Ces facteurs influent sur la spécificité culturelle du Canada et sur l'expression de la réalité canadienne.

Identité canadienne - La promotion d'une identité canadienne englobant tous les citoyens au sein d'une société de plus en plus diversifiée, planétaire et axée sur l'information posera des défis au Ministère. De nombreuses collectivités, notamment les Autochtones qui vivent hors des réserves, les minorités visibles et les minorités de langue officielle, continuent de se heurter à des obstacles qui entravent leur participation à la vie sociale, politique, économique et culturelle du pays.

Engagement des citoyens - Un nombre grandissant de Canadiens et de Canadiennes veulent que le gouvernement songe à l'intérêt public lorsqu'il fait des projets pour les générations futures. Ils désirent participer davantage à la prise de décisions et souhaitent une coopération accrue entre les paliers de gouvernement et un accroissement de la responsabilisation des autorités. Beaucoup de Canadiens et de Canadiennes comptent de plus en plus sur les organismes bénévoles et les organisations philanthropiques pour stimuler la participation des citoyens à la vie de la société canadienne. On note un intérêt croissant pour l'application des principes de développement durable dans toutes les

facettes des activités gouvernementales en matière de politiques, de programmes et d'opérations. Le gouvernement central devra jouer un rôle clé pour arriver à un consensus et formuler une vision pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. Il devra s'attaquer aux problèmes mondiaux et lier les tendances mondiales aux intérêts locaux, ainsi que construire et maintenir l'architecture sociale et économique nécessaire à la société de l'information. Le besoin grandissant de recherche en politiques et d'une participation à la recherche sur la cohésion sociale, l'économie et la société du savoir, le développement de la personne, la croissance et les enjeux mondiaux se fait sentir. À cet égard, une meilleure compréhension des grands défis qui nous attendent nous aidera à élaborer nos méthodes d'action avec beaucoup plus de précision et d'efficacité.

Nouveau millénaire - Puisque nous approchons du seuil historique d'un nouveau millénaire, nous avons là une occasion unique de réfléchir aux réalisations passées de notre pays tout en songeant à nos aspirations pour l'avenir.

Par ailleurs, l'arrivée imminente de l'an 2000, avec ses problèmes technologiques en puissance, présente un double défi : il faut garantir la conformité des systèmes informatiques ministériels aux exigences de l'an 2000 tout en établissant des plans d'urgence pour faire face aux interdépendances avec d'autres organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et le secteur privé. Les sources interne et externe des risques existants du point de vue des activités seront examinées et des scénarios et solutions convenables seront élaborés, notamment des plans de reprise en cas d'interruption des services.

Plan de dépenses

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999*	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses brutes				
Patrimoine canadien	769,1	837,6	810,6	668,7
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	3,4	3,0	3,2	3,3
Dépenses nettes	765,7	834,6	807,4	665,4
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le Trésor	51,0	51,5	52,0	52,0
<i>Plus</i> : Dépenses non budgétaires	0,01	0,01	0,01	0,01
<i>Plus</i> : Coût des services fournis par d'autres ministères	17,7	17,8	17,8	17,8
Coût net du Ministère	732,4	800,9	773,2	631,2

* Représente le total des dépenses prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

C. Stratégies et résultats escomptés

Résumé des stratégies ministérielles et des résultats escomptés

La partie ci-après renferme un résumé des stratégies que le Ministère a l'intention de mettre à exécution pour obtenir les résultats escomptés à long terme. Ces stratégies et résultats escomptés appuient les orientations stratégiques qui guident la prise de décisions stratégiques. Les numéros de page entre parenthèses renvoient aux renseignements additionnels qui figurent dans la partie des plans des secteurs d'activités.

Stimuler notre fierté à l'égard du Canada	
Résultats escomptés :	Stratégies :
<ul style="list-style-type: none">• les Canadiens et les Canadiennes célèbrent nos réalisations et notre identité• les Canadiens et les Canadiennes apprennent à se connaître et à connaître notre pays• les Canadiens et les Canadiennes sont sensibles à notre dualité linguistique et jettent des passerelles afin de surmonter les barrières linguistiques• l'excellence athlétique et la célébration des réalisations dans le sport• le soutien d'un système canadien de sport de haut niveau• l'excellence et l'innovation au sein de la communauté artistique• la population et les institutions du Canada reconnaissent et respectent la diversité du pays, ce qui permet aux Canadiens et aux Canadiennes de toutes origines d'éprouver un sentiment d'appartenance et d'attachement à l'égard du Canada	<ul style="list-style-type: none">▶ partenariats dans le cadre des programmes de promotion de l'identité existants et spéciaux (25)▶ promotion des échanges des programmes de travail et des forums nationaux (26)▶ préparation et distribution de matériel didactique sur le Canada (26)▶ mise en valeur des avantages économiques, sociaux et culturels de notre dualité linguistique (23)▶ renforcement de l'apprentissage de la langue seconde (24)▶ accroissement de la capacité des athlètes canadiens d'exceller aux plus hauts niveaux internationaux par des moyens légitimes et conformes à l'éthique (30)▶ action concertée avec des partenaires clés afin d'accroître la coordination et l'intégration en vue de faire progresser le système sportif canadien (31)▶ soutien financier aux établissements de formation en arts (18)▶ intégration des questions de diversité dans les politiques et programmes nationaux (28)▶ sensibilisation accrue à la nécessité de lutter contre le racisme, les crimes haineux et les activités motivées par les préjugés (28)

Contribuer à la croissance économique et à la prospérité du Canada

Résultats escomptés :

- les industries culturelles créent, produisent, distribuent et commercialisent les produits canadiens
- la contribution juste et équitable des radiodiffuseurs publics et privés canadiens
- une liaison efficace avec d'autres compétences et représentation des intérêts canadiens
- les Canadiens et les Canadiennes sont sensibles à notre dualité linguistique et jettent des passerelles afin de surmonter les barrières linguistiques
- la participation aux sports et aux activités connexes, un élément essentiel du développement social et de l'édification de la nation

Stratégies :

- ▶ appui aux industries culturelles canadiennes (15)
- ▶ promotion de l'exportation et développement des marchés internationaux dans le secteur culturel (16)
- ▶ appui à l'implantation de la radio et de la télévision numériques (14)
- ▶ participation à Expo 2000 (32)
- ▶ développement de partenariats touristiques (34)
- ▶ assurance d'une contribution et une présence internationales, y compris du sein de la Francophonie (33)
- ▶ mise en valeur des avantages économiques, sociaux et culturels de notre dualité linguistique (23)
- ▶ appui aux Jeux du Canada - l'unité par le sport (30)
- ▶ soutien aux jeux internationaux (31)

Protéger le patrimoine du Canada

Résultats escomptés :

- la protection, la mise en valeur, la promotion et la gestion des collections nationales et des ressources
- les collections patrimoniales répondent aux normes d'excellence

Stratégies :

- ▶ partenariats et coopération internationale (19)
- ▶ avancement de la pratique, de la science et de la technologie de la conservation (20)
- ▶ acquisition de compétences en matière de patrimoine culturel (20)

Appuyer les moyens d'expression canadiens et l'accès à nos espaces communs

Résultats escomptés :

- un contenu canadien de qualité, la présence de voies canadiennes pour un choix véritable
- le régime de droits d'auteur respecte les obligations internationales du Canada et stimule le développement d'oeuvres canadiennes
- l'autonomie et la stabilité financière accrues des organismes à vocation artistique
- des auditoires et des débouchés pour les organismes canadiens à vocation artistique et culturelle
- l'accès aux collections patrimoniales

Stratégies :

- ▶ soutien à l'accroissement du contenu canadien dans tous les médias, y compris les médias en émergence (13)
- ▶ appui aux industries culturelles canadiennes (15)
- ▶ modernisation continue du régime de protection des droits d'auteur à l'intention des créateurs et des utilisateurs (17)
- ▶ partenariats entre les organismes à vocation artistique et patrimoniale, le secteur privé et les gouvernements (18)
- ▶ appui aux festivals et événements artistiques (18)
- ▶ pratique, normes et technologie de gestion de l'information (21)
- ▶ services d'entreposage et de transport d'artefacts et d'oeuvres d'art (21)
- ▶ soutien aux expositions (20)

Encourager la participation et la contribution à la société canadienne

Résultats escomptés :

- la compréhension par les Canadiens et les Canadiennes du rôle et de l'importance des droits de la personne
- la participation active des Canadiens et des Canadiennes aux affaires du pays et leur contribution à tous les secteurs de la vie canadienne
- les Autochtones en milieu urbain et hors des réserves sont en mesure de définir et d'aborder les problèmes sociaux, culturels, politiques et économiques qui les affectent
- les Canadiens et les Canadiennes ont à la fois la possibilité et la capacité de participer au façonnement de l'avenir de nos collectivités et de notre pays
- le traitement juste et équitable et le respect de la dignité humaine
- les communautés minoritaires de langue officielle contribuent pleinement à l'épanouissement de la société canadienne
- la participation aux sports et aux activités connexes, un élément essentiel du développement social et de l'édification de la nation
- le système de radiodiffusion renforce les objectifs sociaux, culturels et économiques, lesquels reflètent la diversité et les valeurs des Canadiens et des Canadiennes

Stratégies :

- ▶ sensibilisation aux droits de la personne (27)
- ▶ rapports sur les progrès du Canada dans le respect des droits de la personne (27)
- ▶ promotion de la participation des citoyens (26)
- ▶ soutien aux organisations autochtones représentatives, aux groupes de femmes autochtones et aux centres d'amitié (27)
- ▶ renforcement de la capacité des jeunes Autochtones (27)
- ▶ préservation des langues autochtones (27)
- ▶ élaboration de modèles coopératifs pour la lutte contre le racisme systémique (28)
- ▶ recherches sur la diversité (28)
- ▶ accès à une éducation de qualité dans la langue de la minorité (24)
- ▶ renforcement de la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle (24)
- ▶ appui aux Jeux du Canada - unité par le sport (30)
- ▶ soutien aux jeux internationaux (31)
- ▶ promotion de la diversité culturelle par la programmation télévisuelle et d'autres médias (14)

Plans des secteurs d'activités

La présente partie vise à fournir de l'information sur les coûts des gammes de produits et services ainsi qu'à mettre en évidence les stratégies clés qui seront mises à exécution afin d'obtenir les résultats escomptés (indiqués dans les petits encadrés) pour chaque gamme de produits et services. Les résultats escomptés pour ces dernières contribuent à l'obtention des résultats escomptés pour le secteur d'activité.

Le secteur d'activité Développement culturel et patrimoine

Plan de dépenses

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Radiodiffusion	134,8	133,9	133,9	28,7
Industries culturelles	97,4	91,7	92,0	91,1
Arts	22,6	23,1	23,1	22,8
Patrimoine	30,5	28,3	28,5	24,5
	285,3	277,0	277,5	167,1
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	3,4	3,0	3,2	3,3
Total des dépenses nettes	281,9	274,0	274,3	163,8
Dépenses non budgétaires	0,01	0,01	0,01	0,01

Résultats escomptés à long terme

- La création, la production, la distribution, la préservation et la consommation de produits culturels et patrimoniaux canadiens.
- La reconnaissance nationale et internationale et l'acceptation des créations culturelles et des collections patrimoniales canadiennes.
- L'appui du modèle canadien de promotion et de soutien de la diversité culturelle dans les tribunes internationales pertinentes.

Radiodiffusion - Stratégies clés

Le secteur de la radiodiffusion comprend les services de télévision, de radio, de câblodiffusion et les services spécialisés, les services de diffusion par satellite et les fournisseurs de contenus pour les nouveaux médias, ainsi que les associations de l'industrie. En 1997, ce secteur (à l'exclusion de l'industrie des nouveaux médias) a généré 6,4 milliards de dollars de revenus et fait travailler 45 000 personnes. Les Canadiens et les Canadiennes sont un public assidu des différentes émissions, auxquelles ils ont accordé en moyenne près de 22,3 heures par semaine à l'automne 1998. Des sondages d'opinion publique indiquent qu'un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes apprécient la diversité des émissions offertes par le réseau canadien. On constate par ailleurs que les usagers d'Internet sont actuellement en majeure partie des jeunes, qui passent en moyenne 19 heures par mois sur le réseau.

- Un contenu canadien de qualité; la présence de voies canadiennes pour un choix véritable

Soutien à l'accroissement du contenu canadien dans tous les médias, y compris les médias en émergence - Le rôle élargi du Ministère dans le domaine de l'innovation s'est traduit par la création de la Direction de l'innovation, qui élaborera des politiques et des programmes de soutien à l'industrie naissante des nouveaux médias. Acteurs importants de la nouvelle industrie, qui met à la disposition de la culture canadienne toutes sortes de débouchés et d'instruments novateurs pour faire connaître la vie canadienne, les nouveaux médias contribuent à la promotion du contenu culturel de notre pays sur l'autoroute de l'information. Instauré en 1998-1999 et assorti d'un budget de 30 millions de dollars pour cinq ans, le Fonds pour le multimédia a pour but de stimuler l'élaboration, la production et la commercialisation d'oeuvres multimédias canadiennes originales, interactives et de grande qualité. Le Ministère encouragera également la formation de nouveaux partenariats, pour ouvrir de nouveaux débouchés et stimuler les marchés afin de vendre la programmation, l'expertise et la technologie de radiodiffusion-distribution du Canada.

Le Ministère compte aussi aider le système canadien de radiodiffusion à demeurer concurrentiel dans un contexte de convergence et d'évolution technique, en facilitant la transition vers la technologie de radio et de télévision numériques. Il appuiera en outre la création et la programmation d'émissions de qualité à contenu canadien par tous les principaux services de médias. Les mécanismes d'aide comme le Fonds canadien de télévision, fournissent une aide financière d'environ 200 millions de dollars par année, provenant des secteurs public et privé. Cette aide est accordée aux producteurs d'émissions de télévision canadiennes appartenant à des catégories traditionnellement sous-représentées.

- La contribution juste et équitable des radiodiffuseurs canadiens publics et privés

Appui à l'implantation de la radio et de la télévision numériques - L'implantation de la radio numérique progresse à grands pas et s'appuie maintenant sur un cadre stratégique gouvernemental. De ce cadre sont issues les politiques de délivrance de permis et de réglementation, de même que les politiques particulières nécessaires à son instauration au Canada. Trente-quatre stations canadiennes publiques et privées ont reçu des permis en 1998 et planifient un lancement en 1999, quand les récepteurs numériques seront offerts sur le marché. Le Ministère continuera de collaborer avec les parties intéressées à mesure du déploiement du service, et il adaptera le cadre stratégique et les politiques au besoin.

Étant donné l'avènement de la télévision numérique aux États-Unis, les Canadiens dressent déjà leurs plans de transition vers cette technologie de pointe. Le gouvernement en appuiera l'implantation et établira un cadre stratégique pour que les spectateurs canadiens profitent pleinement des avantages de la programmation numérique, que les services de diffusion et de programmation canadiens demeurent concurrentiels et attrayants, que les prix soient abordables et la qualité des services prioritaires.

- Le système de radiodiffusion renforce les objectifs sociaux, culturels et économiques lesquels reflètent la diversité et les valeurs des Canadiens et des Canadiennes.

Promotion de la diversité culturelle par la programmation télévisuelle et d'autres médias - Le Ministère continuera de chercher de nouveaux moyens de promouvoir la diversité culturelle dans les émissions de télévision et d'autres médias, comme l'initiative « La diversité culturelle mondiale par la télévision ». Cette initiative est née dans le sillage de la première rencontre internationale des ministres de la culture, en 1998, qui a vu naître également le Réseau international sur la politique culturelle, voué à la promotion de la diversité culturelle.

Le Ministère, de concert avec Television Northern Canada, coordonnera le passage de l'état de dépendance envers les programmes fédéraux à l'autosuffisance, tout en assurant la prestation continue de services de radiodiffusion dans le Nord canadien. Il encouragera la participation active des radiodiffuseurs autochtones au monde de l'information afin de donner aux citoyens autochtones et du Nord accès aux services tels que la formation à distance, l'éducation permanente, les services médicaux et le commerce électronique.

En collaboration avec d'autres ministères fédéraux et organismes internationaux, le Ministère se penchera sur le problème de la diffusion de propagande haineuse et d'autres documents inconvenants sur l'autoroute de l'information. De concert avec les intervenants, les organismes et les autres partenaires du milieu de la radiodiffusion, le Ministère continuera à sensibiliser le public à l'incidence, dans la société, de la violence

dans les médias et il contribuera à l'élaboration d'une programmation non violente de qualité pour les enfants.

La programmation télévisuelle et les produits multimédias sont deux importants créneaux d'exportation pour le Canada. Un plan d'action commerciale axé sur la culture stimulera les ventes au public international et sensibilisera ce dernier aux documentaires, aux émissions pour enfants, aux émissions scientifiques, à l'animation ainsi qu'aux cours de formation à distance présentant un contenu canadien. Les ventes d'émissions et de contenus canadiens tiendront compte des intérêts économiques des femmes, des jeunes et des Autochtones.

Industries culturelles - Stratégies clés

Les industries culturelles regroupent plus de 3 000 entreprises, de même que les associations de l'industrie dans les domaines du film, de l'édition, des périodiques et de l'enregistrement sonore. En 1994-1995, ces entreprises ont fait travailler plus de 200 000 personnes, injecté 12,3 milliards de dollars dans le produit intérieur brut et versé 6,5 milliards en salaires. Par ailleurs, les consommateurs des produits et des services de ces industries représentent une part croissante du grand public ainsi que des marchés de gros et de détail du Canada. Qui plus est, la participation aux événements culturels, comme l'assistance aux films ou la location de vidéos est déjà considérable et croît sans cesse. Des sondages d'opinion font état d'une sensibilisation générale du public à l'importance des produits des industries culturelles dans son sentiment d'appartenance au Canada et dans sa vie quotidienne.

- Les industries culturelles créent, produisent, distribuent et commercialisent les produits canadiens.

Appui aux industries culturelles canadiennes - Le Ministère administrera des programmes d'aide financière aux industries culturelles canadiennes. Il collaborera en outre avec des organismes culturels fédéraux comme Téléfilm Canada et le Conseil des Arts du Canada et d'autres tels Factor/Musicaction Canada, de même qu'avec des partenaires comme la Banque Royale du Canada et la Banque de développement du Canada, à consolider les industries culturelles du pays et à assurer l'accessibilité des films, des vidéos, des livres, des magazines, des enregistrements sonores et des produits multimédias canadiens.

Le Ministère modifiera ses programmes de soutien à l'édition, à l'enregistrement sonore et à la distribution des périodiques canadiens à tirage payé ainsi que de certains types d'hebdomadaires, en tenant compte des résultats des évaluations de programmes récentes. À la lumière des résultats d'un sondage fait en 1998 auprès de ses clients, le Ministère, après consultation de l'industrie, travaillera à améliorer les programmes de crédits d'impôt

en évaluant d'autres moyens d'aide, en instaurant une nouvelle structure de recouvrement des coûts et en revoyant des facettes particulières de ses programmes qui influent sur la production de films et d'émissions de télévision à contenu canadien.

Le Ministère recourt aussi à des mesures législatives et réglementaires, ainsi qu'à des politiques pour appuyer les industries culturelles canadiennes. Il donnera suite au projet de loi destiné à faire en sorte que seuls les éditeurs de périodiques, canadiens aient accès aux dollars dépensés au Canada en publicité. Par ailleurs, une nouvelle politique du long métrage sera élaborée et mise en œuvre pour que les Canadiens puissent voir plus de films canadiens dans les cinémas locaux.

Plusieurs secteurs de l'industrie, dont l'édition de musique, la distribution des disques, le marché du livre usagé, les journaux communautaires, les auteurs collaborant à des périodiques, la commercialisation et la distribution de périodiques, de même que la distribution de livres feront l'objet d'évaluations destinées à cerner les principaux aspects de la concurrence et à permettre d'élaborer des stratégies en conséquence. De concert avec Industrie Canada, le Ministère entreprendra l'évaluation du problème de la concurrence dans les industries culturelles. Il organisera en outre la tenue d'une table ronde à l'échelle de l'industrie sur le financement par le secteur privé.

Promotion de l'exportation et du développement des marchés internationaux dans le secteur culturel - Le Ministère s'associera aux exportateurs de produits et services culturels pour trouver de nouveaux moyens d'assurer l'accessibilité et la viabilité des exportations. Un plan ministériel d'action commerciale sera dressé pour faire en sorte que l'accent soit mis sur l'exportation de contenus canadiens, afin de stimuler la consommation des produits culturels canadiens à l'extérieur du pays. Les exportateurs se verront offrir une formation préparatoire (par exemple sur les marchés, les produits et les services), grâce à une initiative qui tiendra compte des priorités relatives à l'expansion des exportations.

La politique et la croissance économiques futures du Canada font une large place au commerce international, à l'investissement et à la technologie, comptant sur une importante contribution des biens et services culturels. En veillant activement à la représentation équilibrée et adaptée des intérêts sectoriels au cours des négociations commerciales internationales et du règlement des conflits, le Ministère protège les intérêts culturels, artistiques et patrimoniaux du pays. En août 1998, d'ailleurs, le Ministère est devenu partenaire à part entière d'Équipe Canada Inc., resserrant ainsi les liens entre tous les membres, notamment en consultant les provinces et les territoires sur le partage de services et de ressources en vue d'ouvrir de nouveaux débouchés aux exportations culturelles.

- Le régime de droits d'auteur respecte les obligations internationales du Canada et stimule la création d'œuvres canadiennes.

Modernisation continue du régime de protection des droits d'auteur à l'intention des créateurs et des utilisateurs - Pour suivre l'évolution des techniques et les partenaires commerciaux internationaux et continuer de respecter les ententes commerciales, le Ministère poursuivra le travail entrepris avec Industrie Canada en vue de parachever l'élaboration et l'adoption de règlements, de promulguer les dernières modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* et se préparer à l'examen parlementaire des dispositions et de l'application de la Loi.

Le Ministère continuera, toujours en collaboration avec Industrie Canada, les travaux d'élaboration de politique et de consultation entrepris pour modifier la législation canadienne sur le droit d'auteur, de sorte que le Canada puisse adhérer aux nouveaux traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) signés en décembre 1997 (*Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur* et *Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes*). Bon nombre de ces modifications porteront sur le nouveau contexte des communications et viseront à rehausser la protection assurée aux producteurs, créateurs et artistes-interprètes canadiens ainsi qu'à augmenter la rémunération des créateurs et des artistes-interprètes canadiens.

Le Ministère participera aux travaux d'élaboration et à la négociation d'une politique internationale sur le droit d'auteur, dans le contexte de nouveaux traités de l'OMPI et de négociations commerciales multilatérales.

À plus long terme, le Ministère entreprendra des travaux de recherche, d'analyse et d'élaboration de politiques sur les nouveaux aspects de la question du droit d'auteur, comme la protection des droits des artistes-interprètes d'œuvres audiovisuelles, la création d'un guichet unique pour l'administration des travaux gouvernementaux sur le droit d'auteur, la gestion et la délivrance des permis relatifs aux droits sur les œuvres électroniques et la durée de la protection.

Arts - Stratégies clés

Au Canada, le domaine des arts visuels et de l'artisanat est représenté par quelque 26 000 artistes et artisans. Les arts littéraires regroupent environ 15 000 auteurs, dont les œuvres génèrent plus de 70 000 emplois. On compte en outre environ 500 organismes à vocation artistique à but non lucratif, dont des orchestres et des compagnies de théâtre, de danse et d'opéra. Les arts de la scène emploient plus de 19 000 danseurs, chorégraphes, acteurs, musiciens, chanteurs, compositeurs et autres, y compris les auteurs, les directeurs et le personnel technique. Le Canada accueille 160 festivals artistiques nationaux et internationaux, et son secteur commercial est en plein essor. De plus en plus, les

organismes artistiques canadiens cherchent l'aide financière du secteur privé pour élaborer leurs productions artistiques.

- L'autonomie et la stabilité financière accrues des organismes à vocation artistique

Partenariats entre les organismes à vocation artistique et patrimoniale, le secteur privé et les gouvernements - Le Ministère continuera d'appuyer la création de fonds de stabilisation, ce qui implique des partenariats avec les entreprises et tous les paliers de gouvernement en vue de trouver et de rassembler les ressources financières et humaines nécessaires aux organismes à vocation artistique et patrimoniale. Bien que fondés sur des approches diverses, les fonds de stabilisation ont tous pour but d'assurer la durabilité et la santé à long terme des organismes visés. À l'échelle du Canada, le réseau des partenariats sera soutenu par une aide à l'échange d'informations et de compétences.

Des projets de la sorte ont été financés à Vancouver et en Alberta. Un fonds de stabilisation créé en Nouvelle-Écosse a également bénéficié d'un apport financier pour la première année de mise en œuvre. Les études de faisabilité entreprises en Saskatchewan, au Manitoba, à Hamilton, au Québec et au Nouveau-Brunswick viennent de prendre fin. On envisage en outre la création d'un programme national de financement des initiatives de stabilisation.

- L'excellence et l'innovation au sein de la communauté artistique

Soutien financier aux établissements de formation en arts - Le Ministère versera 7,2 millions de dollars par année aux établissements de formation artistique pour aider les talents canadiens à tendre vers l'excellence. Ces établissements assureront une formation dans un éventail de disciplines artistiques à des étudiants de toutes les régions du Canada qui souhaitent se préparer à une carrière nationale et internationale.

- Des auditoires et des débouchés pour les organismes canadiens à vocation artistique et culturelle

Appui aux festivals et événements artistiques - Le Ministère continuera d'appuyer financièrement la tenue de plus de 155 festivals ou événements artistiques spéciaux d'envergure pan-canadienne pour fournir au public canadien des occasions de voir et d'apprécier les réalisations d'artistes professionnels canadiens d'autres provinces et territoires. Certains festivals et événements artistiques présenteront des artistes d'au moins six provinces, et tous présenteront des artistes d'au moins trois provinces. Certains événements spécialisés ou en régions rejoindront quelques milliers de spectateurs, alors que d'autres attireront des auditoires de plus d'un million de personnes. En 1999, le

Ministère sera en mesure de chiffrer les assistances à ces événements. En l'an 2000, un outil de mesure permettra d'évaluer la circulation d'artistes canadiens présentés lors de ces différents festivals et événements artistiques. Le Ministère assure également la promotion pan-canadienne des journées internationales des arts de la scène auprès des Canadiens et des Canadiennes, en partenariat avec la communauté artistique.

Patrimoine - Stratégies clés

Le patrimoine est la manifestation même de notre culture. Fondement de notre identité canadienne, il nous aide à mieux comprendre ce que nous sommes et d'où nous venons, et nous amène à produire de nouvelles œuvres reflétant notre culture. Le secteur du patrimoine englobe une gamme d'établissements fort variés : musées, archives et bibliothèques qui s'emploient à préserver les objets issus de notre passé et de notre créativité; lieux historiques nationaux et édifices patrimoniaux qui constituent notre héritage immeuble; et parcs nationaux, jardins botaniques et jardins zoologiques, qui sont un véritable patrimoine naturel vivant. Cumulant les vastes responsabilités du patrimoine naturel et culturel, le Ministère veut faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes aient aujourd'hui, la possibilité de découvrir leur patrimoine, d'en profiter et d'y contribuer et il veut aussi garantir la préservation de ce riche héritage au profit des générations futures. En dernière analyse, ce sont les 55 millions de personnes qui visitent annuellement ces établissements qui tirent parti des programmes du Ministère. Ensemble, les musées, les bibliothèques et les archives génèrent plus de 48 000 emplois directs, et les traitements et salaires qu'ils versent représentent environ 1,5 milliard de dollars. C'est sans oublier l'apport significatif des bénévoles, dont le nombre dépasse les 52 000 dans ce secteur. Par ses politiques et les conseils stratégiques qu'il prodigue, le Ministère veille à tout mettre en place pour préserver le patrimoine canadien et permettre à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes d'y accéder, maintenant et plus tard.

- Les collections patrimoniales répondent aux normes d'excellence
- La protection, la mise en valeur, la promotion et la gestion des collections et ressources
- L'accès aux collections patrimoniales

Partenariats et coopération internationale - Le Ministère continuera de favoriser le recours aux incitatifs fiscaux pour encourager les dons d'importants objets à valeur patrimoniale aux musées, aux archives et aux bibliothèques du Canada. Ces incitatifs et les règlements régissant l'exportation de biens culturels garantiront la conservation de notre patrimoine dans nos collections publiques partout au pays. En outre, le Ministère continuera de respecter les obligations du Canada contractées en vertu d'ententes internationales pour la protection des biens culturels et la lutte contre le trafic illicite.

En 1999-2000, le Ministère, de concert avec d'autres organismes fédéraux et des organismes provinciaux, territoriaux et internationaux, mettra en application la *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé* de l'UNESCO (La Haye, 1954), qui prévoit l'apposition du signe distinctif (en bleu) de la Convention de La Haye sur les biens sous protection spéciale – immeubles ou leur contenu, ou les deux.

Acquisition de compétences en matière de patrimoine culturel - En collaboration avec des établissements nationaux voués au patrimoine, le Ministère offrira aux jeunes, grâce au programme Jeunesse Canada au travail, l'occasion d'acquérir une expérience professionnelle dans des musées, des bibliothèques ou des archives, et permettra à des diplômés en sciences et en technologie de faire des stages à l'étranger. Avec ces partenariats, les établissements à vocation patrimoniale partout au pays pourront entreprendre des projets de mise en valeur de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel canadien. Le programme devrait permettre de créer jusqu'à 800 emplois d'été et 25 stages.

Soutien aux expositions - Le projet de loi C-64 – *Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes* a été déposé au Parlement en 1998. En vertu de cette loi, l'État versera des indemnités pour les expositions itinérantes nationales et internationales admissibles. Les frais d'assurance se trouvant réduits, il y aura davantage d'expositions en circulation au Canada, ce qui facilitera l'accès à notre patrimoine collectif.

En collaboration avec des musées et des organisations vouées au patrimoine, le Ministère prendra différentes mesures pour permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de diverses régions de se familiariser davantage avec leur patrimoine culturel et de mieux l'apprécier. Ces établissements pourront, avec l'appui du Programme d'aide aux musées, mener à bien des activités interprovinciales comme des expositions itinérantes, des échanges d'employés professionnels et des initiatives conjointes utilisant les nouvelles technologies et les techniques conventionnelles. En outre, le Ministère offrira une aide financière visant à aider les établissements et organisations autochtones à but non lucratif à préserver leurs collections patrimoniales ancestrales et à les rendre accessibles à un plus vaste public.

Avancement de la pratique, de la science et de la technologie de la conservation - À titre d'organisme de service spécial du Ministère, l'Institut canadien de la conservation (ICC) a pour mandat de promouvoir la préservation et l'entretien adéquats du patrimoine culturel mobilier du Canada et de faire avancer la pratique, la science et la technologie de la conservation. Doté d'un budget d'environ 6,4 millions de dollars, l'ICC continuera d'assurer l'exécution d'un programme exhaustif de recherche-développement dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel; l'application de traitements spécialisés à des objets de grande valeur; la restauration d'œuvres d'art et la prestation de services scientifiques; la diffusion d'information (35 000 publications); et le perfectionnement professionnel de plus de 200 spécialistes du patrimoine. Afin de garantir la stabilité et l'expansion de ces services et activités de conservation, l'ICC formera des partenariats et

mènera des activités productrices de recettes. Selon les prévisions, ces dernières devraient s'élever à 1,2 million de dollars en 1999-2000.

Se fondant sur ses recherches de pointe, l'ICC fera en sorte que les collections patrimoniales répondent aux normes d'excellence. Il compte notamment achever ses recherches relatives à la norme canadienne sur la permanence du papier, qui se traduira par l'utilisation de papier stable pour les documents gouvernementaux et permettra d'accroître les débouchés des produits du papier canadiens. L'ICC participera également à l'élaboration, à l'intention des ingénieurs mécaniques, de normes internationales applicables à la conception de systèmes de chauffage, de refroidissement et de climatisation destinés aux établissements de conservation du patrimoine culturel, ainsi qu'à la rédaction de normes et de directives sur l'éclairage, qui aideront les institutions culturelles à mieux comprendre les dommages que l'éclairage cause au patrimoine matériel afin de mieux les limiter.

L'alliance de l'ICC avec l'Association des musées canadiens, le Groupe d'intérêt spécialisé sur l'échange d'expositions et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine a joué un rôle déterminant dans la création du Centre d'échange d'expositions. Celui-ci a été mis sur pied dans le but de réunir des emprunteurs et des prêteurs, de même que d'aider aux échanges d'expositions itinérantes en favorisant le partage de renseignements et de compétences. De fait, les établissements à vocation patrimoniale auront accès à un organisme central et sa base de données centrale deviendra l'outil de choix pour promouvoir la circulation des expositions itinérantes au Canada.

Services d'entreposage et de transport d'artefacts et d'œuvres d'art - Pour sa part, l'ICC continuera d'assurer l'accès aux collections patrimoniales et, en particulier, aux expositions, grâce à son service à frais recouvrables de transport et d'entreposage des œuvres d'arts et artefacts. Ainsi, c'est lui qui est chargé du transport des 29 tableaux de Claude Monet prêtés pour l'exposition *Monet à Giverny : chefs-d'œuvres du Musée Marmottan*.

Pratique, normes et technologie de gestion de l'information - Avec leurs ressources limitées, les musées de nos jours doivent non seulement veiller à ce que leurs collections s'accompagnent des documents requis aux fins de la reddition de comptes, mais aussi trouver de nouvelles façons de gérer les connaissances interprétatives qu'ils ont accumulées, afin qu'elles puissent être accessibles à l'interne et au moyen de réseaux externes.

Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), organisme de service spécial du Ministère, élaborera des lignes directrices relatives aux nouvelles méthodes de documentation des collections, aux systèmes d'ensemble capables de gérer les renseignements variés accumulés au sein des musées, et aux pratiques de gestion que doivent adopter les musées s'ils veulent maximiser l'avantage stratégique qu'offre cette information. Ses partenariats internationaux en matière de normalisation l'amèneront également à participer à l'élaboration de normes sur l'information numérique

mondialement reconnues, qui assureront l'accès universel au riche contenu créé par les musées canadiens. En outre, le RCIP collaborera avec les musées pour traiter avec eux des questions liées à la gestion de la propriété intellectuelle dans un cadre d'utilisation numérique. Il vise ainsi à garantir l'accessibilité et à permettre aux musées de retirer un bon rendement de leurs investissements dans la création de contenu.

Le RCIP fournira aux musées l'occasion d'appliquer les normes et les lignes directrices dans le contexte de projets communs de création de contenu destinés à mettre en valeur le patrimoine canadien. Au nombre de ces initiatives figureront *Artefacts Canada* (répertoires nationaux des collections muséales et des sites archéologiques), le *Guide des musées canadiens*, les expositions virtuelles et le Centre d'échange d'expositions, tous accessibles à partir du site Web du RCIP (www.chin.gc.ca). En outre, le RCIP continuera d'assurer l'accès électronique à d'exhaustives ressources documentaires portant sur l'entretien et la gestion des collections.

Étant donné la multitude de sources d'information sur Internet – plus de 20 millions –, le public a de plus en plus de difficulté à trouver de l'information fiable et pertinente. Les nouvelles normes permettront aussi au RCIP de s'attaquer à ce problème, en offrant une porte d'accès particulière au contenu spécialisé présenté par les musées partout au Canada. Cette porte d'accès aidera les utilisateurs à trouver des documents qui font autorité et à cumuler des connaissances provenant de divers établissements. Ils auront ainsi un meilleur tableau d'ensemble du patrimoine canadien.

En trois ans, de 1999 à 2002, le RCIP portera à environ 650 – soit une hausse de 45 % – le nombre de musées canadiens membres du réseau qui participent activement à l'élaboration du contenu électronique. Pour permettre à tous les musées de contribuer, peu importe leur taille, le RCIP les aidera financièrement à ouvrir un compte Internet et leur offrira de la formation, en échange du contenu qu'ils fourniront. On s'attend à ce que le nombre de personnes qui consultent en direct l'information que le RCIP met à leur disposition fasse un bon d'environ 300 % durant la même période de trois ans, ce qui fera grimper le nombre d'accès à plus de 40 millions et celui des visites à deux millions annuellement.

Le secteur d'activité Identité canadienne

Plan de dépenses

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Langues officielles	231,3	293,6	288,6	284,4
Identité canadienne	82,7	100,2	104,2	88,6
Multiculturalisme	23,5	24,5	24,4	23,4
Sport	66,1	68,2	58,9	57,5
Total des dépenses nettes	403,6	486,5	476,1	453,9

Résultats escomptés à long terme

- Les Canadiens et les Canadiennes reconnaissent et apprécient leur identité, leurs réalisations et leur excellence.
- Les Canadiens et les Canadiennes ont les moyens de participer pleinement à la société canadienne et d'y contribuer.

Langues officielles - Stratégies clés

Le français est la langue maternelle de près d'un million de personnes établies à l'extérieur du Québec, alors que 926 000 Québécois ont l'anglais comme langue maternelle. De plus, environ 165 000 élèves francophones des niveaux primaire et secondaire étudient dans leur langue dans quelque 700 écoles françaises établies à l'extérieur du Québec, alors que 360 établissements dispensent un enseignement en anglais à plus de 100 000 élèves anglophones du Québec. Aussi, notons que 2,7 millions de jeunes apprennent le français ou l'anglais comme langue seconde à l'école et, chaque année, près de 10 000 jeunes participent à des programmes d'échange leur permettant d'apprendre leur langue seconde ou de faire connaître leur langue et leur culture à d'autres jeunes Canadiens et Canadiennes.

- Les Canadiens et les Canadiennes sont sensibles à notre dualité linguistique et jettent des passerelles afin de surmonter les barrières linguistiques.

Mise en valeur des avantages économiques, sociaux et culturels de notre dualité linguistique - Le Ministère fera la promotion de la francophonie comme faisant partie intégrante de notre identité et constituant un atout important pour le Canada. L'Année de la francophonie canadienne (mars 1999 - mars 2000) sera l'occasion d'appuyer

l'organisation d'une série de manifestations culturelles et promotionnelles axées sur la mise en valeur de la contribution de l'héritage francophone à la vie canadienne et sur le renforcement des liens entre francophones et anglophones. Cette contribution sera également soulignée par la tenue du Sommet de la Francophonie à Moncton en 1999. En outre, le Ministère continuera d'offrir aux jeunes la possibilité de vivre l'expérience de la dualité linguistique, notamment par l'entremise des programmes d'échanges linguistiques et du programme Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles, qui touchent chaque année près de 10 000 participants.

Le Ministère appuiera également des mesures visant à accroître les retombées économiques de notre dualité linguistique dont la promotion des industries canadiennes de l'enseignement des langues sur les marchés étrangers, le développement de réseaux touristiques mettant en valeur l'héritage francophone dans plusieurs régions du pays et l'organisation de forums de gens d'affaires des communautés francophones.

Renforcement de l'apprentissage de la langue seconde - Le Ministère continuera d'appuyer, en collaboration avec les administrations provinciales et territoriales, la prestation d'un enseignement de qualité des langues secondes, et ce, à tous les niveaux. Pour ce faire, il conclura un nouveau protocole quinquennal avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ainsi que des ententes bilatérales avec la totalité des provinces et des territoires y compris le nouveau territoire du Nunavut. Cette collaboration assure le développement et le fonctionnement de programmes qui permettent à près de 2,8 millions de jeunes Canadiens et Canadiennes d'apprendre leur seconde langue officielle, dont 300 000 en classes d'immersion.

- Les communautés minoritaires de langue officielle contribuent pleinement à l'épanouissement de la société canadienne.

Accès à une éducation de qualité dans la langue de la minorité - Au moyen de son entente multilatérale avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et d'ententes bilatérales avec l'ensemble des provinces et des territoires, le Ministère poursuivra son action afin d'aider les conseils scolaires minoritaires à offrir à leur clientèle une éducation de qualité comparable à celle dont jouit la majorité (dans l'esprit de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*). Une série de mesures viseront à étendre l'enseignement postsecondaire francophone à l'ensemble du pays, notamment dans des secteurs de pointe comme la santé, en ayant recours à l'enseignement à distance et aux partenariats entre institutions existantes.

Renforcement de la vitalité des communautés minoritaires de langue officielle - Depuis 1970, l'appui aux communautés minoritaires de langue officielle a permis de créer des réseaux solides d'organismes de représentation et d'animation communautaire aux quatre coins du pays. En 1999-2000, le Ministère négociera le renouvellement des ententes Canada-communautés avec chacune des communautés provinciales et territoriales et avec les organismes francophones nationaux. Ces ententes permettront de consolider le

réseau d'organismes, tout en assurant la mise en œuvre des priorités de développement que se sont données les communautés. Elles permettront aux communautés vivant en situation minoritaire de contribuer activement à la vie culturelle et économique de leur milieu, tout en appuyant des projets à retombées nationales.

Le Ministère coordonne la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la *Loi sur les langues officielles* afin de renforcer l'apport des institutions fédérales au développement des communautés minoritaires de langue officielle. Au cours de la période de planification visée, le Ministère s'assurera en priorité que des initiatives concrètes d'appui à ces communautés soient développées dans les secteurs clés de la technologie de l'information, de la culture, du développement économique et du développement des ressources humaines.

Au cours des deux prochaines années, le Ministère négociera aussi le renouvellement d'ententes intergouvernementales visant à fournir des services provinciaux et territoriaux dans la langue de la minorité. À ce chapitre, le Ministère conclura une entente avec le nouveau territoire du Nunavut.

Identité canadienne - Stratégies clés

Les stratégies de l'Identité canadienne s'adressent aux millions de Canadiens et de Canadiennes qui se réunissent chaque année, en des occasions spéciales, pour souligner des événements comme le 1^{er} juillet, et célébrer nos valeurs, nos traditions, nos institutions et nos réalisations. L'Identité canadienne travaille en partenariat avec des citoyens, des établissements et des organisations qui préparent du matériel didactique et le distribuent dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire du Canada. La clientèle de l'Identité canadienne comprend des milliers de jeunes Canadiens qui participent à des activités d'échange, des forums nationaux et des programmes de travail visant à diffuser le savoir et favoriser le dialogue. L'Identité canadienne est à l'écoute également des Autochtones du Canada, particulièrement de ceux et celles qui, de plus en plus nombreux, habitent hors réserve, et des jeunes Autochtones des milieux urbains.

- Les Canadiens et les Canadiennes célèbrent nos réalisations et notre identité.

Partenariats dans le cadre des programmes de promotion de l'identité existants et spéciaux - Pour rassembler les Canadiens et les Canadiennes et renforcer chez eux le sentiment de satisfaction, de fierté et de partage des aspirations communes, le Ministère formera des partenariats avec le secteur privé et des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour élargir la portée des programmes existants faisant la promotion de l'identité canadienne, y compris la Fête du Canada, Le Canada en fête, la Semaine de la citoyenneté et du patrimoine, le Jour du drapeau national du Canada, la Semaine nationale

de l'action bénévole et la Journée nationale des Autochtones, de même que des initiatives particulières dont le sentier des héros.

Ces festivités donnent aux Canadiens et aux Canadiennes l'occasion de souligner les grands événements qui ont façonné ce pays, ses symboles, ses institutions, ses valeurs et ses traditions, et d'apprécier la contribution des nombreuses cultures qui trament le tissu social du Canada. Et nombre de ces festivités auront une importance particulière en l'an 2000, lorsque le Canada soulignera à sa manière le début du nouveau millénaire.

- Les Canadiens et les Canadiennes apprennent à se connaître et à connaître notre pays.

Promotion des échanges, des programmes de travail et des forums nationaux - Le Ministère aidera les Canadiens et les Canadiennes, les jeunes en particulier, à participer à des voyages-échanges, réels et virtuels, à des programmes de travail et à des forums nationaux qui leur permettront de créer des liens et de consolider des relations existantes, ce qui se traduira chez eux par un sentiment de fierté et d'appartenance à l'égard du Canada.

Préparation et distribution de matériel didactique sur le Canada - Le Ministère continuera d'appuyer les méthodes novatrices de préparation et de distribution de matériel d'apprentissage sur l'histoire, les institutions, les valeurs et les symboles du Canada, ainsi que sur la précieuse contribution des Canadiens et des Canadiennes, individuellement et collectivement, au développement de notre pays.

- La participation active des Canadiens et des Canadiennes aux affaires du pays et leur contribution à tous les secteurs de la vie canadienne

Promotion de la participation des citoyens - Avec le concours d'institutions publiques et privées, le Ministère stimulera le débat public sur les droits civiques et la participation des citoyens en appuyant la recherche et la mise sur pied d'activités, surtout celles visant les jeunes, qui responsabiliseront davantage les citoyens. Il encouragera le secteur de l'action bénévole à jouer un rôle plus important dans la société canadienne, notamment dans la définition des priorités nationales.

- La compréhension par les Canadiens et les Canadiennes du rôle et de l'importance des droits de la personne

Sensibilisation aux droits de la personne - Le Ministère stimulera la participation des Canadiens et des Canadiennes à la promotion du respect des droits de la personne au Canada. Il continuera à inciter les jeunes Canadiens à réfléchir à ce que représentent pour eux les droits de la personne, à respecter ces droits et à les faire progresser.

Rapports sur les progrès du Canada dans le respect des droits de la personne - Le Ministère continuera de coordonner les rapports fédéraux-provinciaux-territoriaux sur les progrès accomplis par le Canada dans le respect de ses obligations envers les Nations Unies et aux termes d'autres instruments internationaux visant les droits de la personne. Il maintiendra également son soutien financier à des causes types concernant les langues officielles et les droits à l'égalité garantis par la Constitution du Canada.

- Les Autochtones en milieu urbain et hors des réserves sont en mesure de définir et d'aborder les problèmes sociaux, culturels, politiques et économiques qui les affectent.

Soutien aux organisations autochtones représentatives, aux groupes de femmes autochtones et aux centres d'amitié - Le Ministère accordera son soutien à un réseau d'organisations autochtones nationales, et provinciales et territoriales pour leur permettre de participer à l'élaboration de politiques et de programmes fédéraux et provinciaux, et à la prise de décisions ayant des conséquences sur le bien-être de leurs collectivités. Il aidera aussi les centres d'amitié partout au pays qui offrent des services adaptés aux particularités culturelles des Autochtones vivant dans les centres urbains.

Renforcement de la capacité des jeunes Autochtones - Le Ministère travaillera, de concert avec les jeunes Autochtones et les organisations qui les représentent, à mettre sur pied un réseau de centres pour aider les jeunes Autochtones en milieu urbain à surmonter les obstacles à la formation scolaire et à l'accès au marché du travail. Cette initiative ministérielle renforcera la capacité des jeunes de faire les choix nécessaires pour améliorer leurs conditions socioéconomiques.

Préservation des langues autochtones - Le Ministère collaborera avec les organisations autochtones nationales à la mise en œuvre d'un programme visant à préserver, à protéger et à enseigner les langues autochtones, et à assurer leur survie pour les générations futures. Des ententes de coopération seront conclues avec les gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pour reconnaître les langues autochtones dans le Nord et en promouvoir l'usage.

Multiculturalisme - Stratégies clés

Le programme du multiculturalisme vise à encourager la contribution équitable des Canadiens et des Canadiennes des différentes origines ethniques et raciales à une société canadienne de plus en plus diverse. Reconnaisant l'importance d'édifier un pays multiculturel, le gouvernement a nommé une secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme) qui aide la Ministre à s'acquitter de cette responsabilité.

- Les Canadiens et les Canadiennes ont à la fois la possibilité et la capacité de participer au façonnement de l'avenir de nos collectivités et de notre pays
- Le traitement juste et équitable et le respect de la dignité humaine

Élaboration de modèles coopératifs pour la lutte contre le racisme systémique - En 1997, le Ministère a donné à son programme du multiculturalisme de nouvelles orientations accentuant trois objectifs fondamentaux : l'identité, la participation civique et la justice sociale. Le programme établira des partenariats avec les secteurs privé et public afin d'élaborer des modèles coopératifs pour la lutte contre le racisme systémique.

Recherches sur la diversité - Le Ministère lancera, financera et mènera à bien des projets de recherche sur la diversité, particulièrement en ce qui a trait aux trois objectifs fondamentaux du programme du multiculturalisme. Il élargira son cercle de partenaires pour y inclure les établissements d'enseignement postsecondaire, les organismes communautaires et les autres paliers de gouvernement afin d'élaborer des stratégies de lutte contre la discrimination systémique.

- La population et les institutions du Canada reconnaissent et respectent la diversité du pays, ce qui permet aux Canadiens et aux Canadiennes de toutes origines d'éprouver un sentiment d'appartenance et d'attachement à l'égard du Canada.

Intégration des questions de diversité dans les politiques et programmes nationaux - Le Ministère incitera les institutions fédérales et les institutions publiques à assumer leurs responsabilités d'une manière sensible et réceptive à la réalité multiculturelle du Canada. Il veillera à ce que les institutions fédérales incluent les questions de diversité dans les politiques et programmes nationaux, conformément à leurs obligations aux termes de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*.

Sensibilisation accrue à la nécessité de lutter contre le racisme, les crimes haineux et les activités motivées par les préjugés - Grâce à des symboles et à des images faciles à reconnaître, la Campagne du 21 mars contre le racisme renforcera le message de cohésion sociale et de nation pluraliste et ouverte à tous et à toutes. Le programme

d'éducation multiculturelle et antiraciste renforcera la détermination des particuliers à prendre des mesures pour éliminer la discrimination raciale. Des réseaux de groupes de jeunes élaboreront des projets liés aux Défis du millénaire et appuieront la Campagne, en particulier en participant au concours national de vidéos « Mettons fin au racisme ». Le Ministère poussera plus avant son projet sur le chemin de fer clandestin, et favorisera la création de partenariats avec l'Urban Alliance on Race Relations et l'Université de Toronto en vue de l'établissement d'un centre pour l'équité. Le Ministère recherchera également des promoteurs pour la campagne, dans le but d'accroître la visibilité et d'accentuer la signification profonde de la journée du 21 mars.

Le Ministère coordonnera une initiative pangouvernementale visant la mise en application d'un plan d'action qui permettra d'accroître la sensibilisation du public aux crimes haineux et aux activités motivées par les préjugés au Canada et à la nécessité de s'y attaquer. Cette initiative prévoit la prestation d'un soutien et de conseils techniques, ainsi que la publication d'un guide sur les recours judiciaires face aux crimes haineux au Canada.

Au cours de l'année écoulée, le Ministère s'est appliqué à rendre fonctionnel son programme du multiculturalisme après qu'il eût été complètement repensé. Des cours de formation du personnel ont été donnés partout au pays, à l'aide d'un matériel didactique très détaillé sur le programme et de systèmes de documentation informatisés novateurs. À l'été 1998, le Bureau du vérificateur général a procédé à une vérification du rendement de la première année du programme renouvelé. L'an prochain, le Ministère mettra en œuvre les recommandations du vérificateur en améliorant et en simplifiant ses procédures d'évaluation et ses méthodes de surveillance. Plus précisément, il établira les priorités du programme, élaborera un plan d'activités quinquennal, tiendra un forum national de formation au début de l'été 1999, améliorera ses systèmes de saisie et de repérage des données, et entreprendra une évaluation continue du programme et des évaluations de projets spéciaux.

Sport - Stratégies clés

Selon Statistique Canada, 9,6 millions de Canadiens et de Canadiennes âgés de 15 ans et plus pratiquent régulièrement au moins un sport. En tout, plus de 78 % de la population participe à des activités sportives en tant qu'athlète, entraîneur ou spectateur. Au plan de l'action bénévole, les sports et les loisirs arrivent au deuxième rang pour ce qui est du pourcentage de bénévoles au Canada (18 %). Si les bienfaits du sport pour la santé et la vie sociale sont assez évidents, les retombées économiques en sont aussi fort importantes. Statistique Canada estime que l'industrie du sport injecte 8,9 milliards de dollars dans le produit national brut du Canada (1,1 % du total du PNB) et représente 262 325 emplois (2,0 % du total des emplois).

- L'excellence athlétique et la célébration des réalisations dans le sport

Accroissement de la capacité des athlètes canadiens d'exceller aux plus hauts niveaux internationaux par des moyens légitimes et conformes à l'éthique - De nouveaux crédits (10 millions de dollars par année, de 1998-1999 à 2002-2003) apporteront un soutien direct à 300 athlètes de haut calibre de plus, dont 100 athlètes handicapés, par le biais du Programme d'aide aux athlètes. Ces fonds procureront un accès accru à de la formation de grande qualité et des possibilités de compétitions internationales, ainsi qu'une aide supplémentaire au titre de l'emploi et du perfectionnement des entraîneurs. En 1999-2000, le Ministère continuera aussi à offrir leadership et soutien aux organismes nationaux de sport, aux organismes omnisports et aux centres nationaux de sport pour la prestation de programmes et de services de haut niveau destinés aux athlètes et aux entraîneurs. Il négociera des accords de reddition des comptes avec tous les organismes nationaux de sport qui reçoivent une aide financière et élaborera un cadre relatif à ces accords qui s'appliquera aux organismes omnisports et aux centres nationaux de sport. Le Ministère se chargera enfin de la coordination des politiques et des programmes à l'intérieur du réseau de centres nationaux de sport à Victoria, Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et dans la région de l'Atlantique.

- La participation aux sports et aux activités connexes, un élément essentiel du développement social et de l'édification de la nation

Appui aux Jeux du Canada - L'unité par le sport - Le Ministère verse 8 millions de dollars aux Jeux du Canada, qui se tiennent tous les deux ans. Les Jeux du Canada permettent aux jeunes Canadiens et Canadiennes de se mesurer à des athlètes des autres provinces et territoires, de faire l'expérience de la diversité canadienne et de nouer de nouvelles amitiés. Pendant les Jeux d'été de 2001, qui se tiendront à London (Ontario), le Ministère contribuera à réunir les Canadiens et les Canadiennes dans un esprit d'excellence, de compétition, de fraternité et d'unité. Les Maisons du Canada qui sont établies sur les sites des Jeux offrent un lieu de rencontre et un centre d'information pour les participants, les familles et les spectateurs, permettant à tous de mieux comprendre leur pays, ses habitants et sa culture. Les collectivités hôtes, pour leur part, bénéficient d'une revitalisation régionale, d'une publicité nationale et de l'augmentation du tourisme durant la tenue des Jeux. Elles se retrouvent ensuite avec des installations sportives de qualité supérieure qu'elles continueront à utiliser, ainsi qu'avec un groupe de bénévoles expérimentés auxquels elles pourront faire appel lors de futures activités communautaires. Conjointement avec les provinces et les territoires, et avec le Conseil des Jeux du Canada, le Ministère explorera des options en vue d'accroître la fréquence des Jeux du Canada et d'en stabiliser le financement.

Soutien aux jeux internationaux - Le Ministère contribuera aux missions des jeux et guidera la participation du gouvernement fédéral aux Jeux panaméricains (1999), aux Jeux olympiques et paralympiques d'été (2000), aux Jeux d'hiver de l'Arctique (2000) et aux IV^e Jeux de La Francophonie (2001). Il examinera la stratégie à long terme d'appui aux grands jeux qui ont lieu au Canada.

- Le soutien d'un système canadien de sport de haut niveau

Action concertée avec des partenaires clés afin d'accroître la coordination et l'intégration en vue de faire progresser le système sportif canadien - Le Ministère appuie l'essor du système sportif canadien en participant à l'édification d'un cadre d'entraînement de calibre mondial, afin que les athlètes de niveau international puissent exceller aux compétitions internationales du plus haut niveau, dont les championnats du monde, les grands jeux et les manifestations sportives internationales, et en faisant en sorte que les athlètes puissent se produire à l'intérieur d'un système axé sur l'excellence et l'équité et dans un environnement sans drogue et conforme à l'éthique. Pendant la période de planification, le Ministère travaillera avec les comités organisateurs pour que les manifestations sportives qui sont financées respectent le principe du développement durable. De plus, le Ministère montrera la voie au sein de la collectivité sportive afin d'accroître l'accès et l'équité dans le sport pour les Canadiens et les Canadiennes handicapés au moyen de l'aplanissement des obstacles à leur participation. Il favorisera aussi l'égalité des sexes dans le sport. Il unira ses efforts à ceux de représentants autochtones afin de favoriser l'émergence de chefs de file au sein de la communauté autochtone et d'appuyer les initiatives visant à favoriser la participation des Autochtones aux activités sportives.

En 1999-2000, le Ministère donnera suite aux recommandations énoncées dans les rapports du sous-comité du Patrimoine canadien sur l'étude du sport au Canada et de la Conférence nationale sur le sport et le secteur privé.

Le Ministère fera la promotion des valeurs canadiennes dans le sport au niveau international, et il accroîtra les possibilités de coopération avec des pays étrangers au moyen d'accords conclus avec la France (1996-2000), Cuba (1998-2003), l'Afrique du Sud (1998-2003) et la Grèce (1999-2004). De plus, il fera valoir la notion du sport en tant qu'outil de développement et siègera au sein du Groupe de travail international sur les femmes et le sport, afin de faire avancer la place des femmes dans le sport, et ce, dans le monde entier.

Secteur d'activité Gestion intégrée

Plan des dépenses

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Gestion intégrée	80,2	74,1	57,0	47,7

Gestion intégrée - Stratégies clés

Le secteur d'activité Gestion intégrée appuie la ministre, les secrétaires d'État, ainsi que les cadres et les employés du Ministère. Il travaille avec les organismes centraux, les organismes internationaux et les organismes du portefeuille pour faire en sorte que le Ministère tienne compte des besoins du public canadien.

La Gestion intégrée comprend la correspondance, les ressources humaines, les finances, la technologie de l'information, l'administration, les services juridiques, les communications, la planification stratégique et la coordination des politiques, l'évaluation des programmes et la vérification interne, les relations internationales et intergouvernementales, et les expositions internationales. De plus, les cinq bureaux régionaux du Ministère, situés à Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, gèrent et exécutent des programmes, voient à la défense des intérêts régionaux dans l'exécution des programmes et l'élaboration des politiques, servent les clients et assurent une liaison quotidienne avec le public et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Vingt-quatre points de service assurent l'accès, pour les Canadiens et les Canadiennes, aux programmes et aux services ministériels.

- La liaison efficace avec d'autres compétences et la représentation des intérêts canadiens

Participation à Expo 2000 - Le Canada jouit d'une excellente réputation dans le domaine des expositions internationales, réputation qui suscite des attentes à l'égard d'une présence canadienne forte et continue. Le Ministère planifie, organise et assure la participation du Canada à Expo 2000, qui se tiendra à Hanovre, en Allemagne. Il s'emploiera à établir des partenariats avec d'autres ministères fédéraux, des administrations provinciales et territoriales et le secteur privé, au moyen de contributions financières et d'un apport à l'élaboration de la forme que prendra la participation canadienne. Le développement durable, le thème directeur d'Expo 2000, donnera corps au contenu de la participation et du pavillon du Canada.

- La gestion stratégique et l'orientation fonctionnelle efficaces pour soutenir les politiques ministérielles et les objectifs gouvernementaux

Élargissement de la capacité de recherche en matière de politiques - La Gestion intégrée s'emploiera à élargir la capacité générale de recherche en matière de politiques au sein du Ministère et continuera d'appuyer l'utilisation de résultats de sondages clés de l'opinion publique dans l'élaboration des politiques. Elle continuera également de contribuer à la conduite de recherches interministérielles sur les politiques dans le domaine de la cohésion sociale et de l'économie et/ou de la société du savoir. Elle apportera aussi sa contribution à la recherche sur les perspectives et les défis mondiaux.

Assurance d'une contribution et d'une présence internationales, y compris au sein de la Francophonie - La Gestion intégrée énoncera des orientations stratégiques pour les relations culturelles internationales et continuera de suivre l'éventail d'initiatives résultant de la première Rencontre internationale des ministres sur la politique culturelle, qui s'est tenue en 1998. Le Ministère donnera également suite à la Stratégie des alliances internationales afin de renforcer encore davantage le rôle de premier plan que joue le Canada dans l'élaboration des politiques culturelles, et il concentrera ses efforts sur les États-Unis pour ce qui est d'appuyer nos objectifs en matière de politique culturelle nationale. Le Ministère fournira le secrétariat du nouveau Réseau international sur la politique culturelle.

La Gestion intégrée contribue aux activités associées à la participation du Canada à la Francophonie, y compris les sommets et les jeux. Elle coordonne aussi le rôle du Canada en ce qui concerne la gestion et l'élaboration de politiques à l'égard de TV5.

Gestion de dossiers pangouvernementaux - Le Secteur d'activité Gestion intégrée continuera de renforcer les réseaux constitués avec d'autres ministères et organismes, des organisations non gouvernementales et le secteur privé, dans le but d'accroître la contribution du Ministère aux questions et aux défis comme l'emploi des jeunes, le développement durable, l'égalité des sexes, le rôle du secteur tertiaire, la violence dans la famille, la prévention du crime, les personnes âgées et le vieillissement, et le développement rural. La mise en œuvre de la Stratégie de développement durable, qui a été déposée au Parlement en décembre 1997, se poursuivra, et la rédaction d'une deuxième version, qui devrait être déposée en décembre 2000, sera amorcée. Le Ministère travaillera avec des organisations fédérales pour que les Canadiens et les Canadiennes reçoivent de l'information opportune et utile sur ces dossiers et sur les autres priorités pangouvernementales. Particulièrement, l'utilisation de la technologie sera élargie en tant que moyen efficace d'informer les Canadiens et les Canadiennes, et le reste du monde, sur les activités et les réalisations du Ministère.

Le Ministère s'emploiera à assurer la gestion stratégique des relations fédérales-provinciales et des dossiers autochtones au sein du Ministère, offrira des conseils aux organismes centraux et coordonnera des conférences fédérales-provinciales-territoriales.

Par le truchement de Jeunesse Canada au travail, le Ministère contribuera à la Stratégie Emploi Jeunesse du gouvernement du Canada en offrant à 2 600 étudiants et finissants des possibilités d'acquérir de l'expérience pratique, de jouer un rôle clé dans les nouveaux secteurs du marché du travail et de découvrir leur potentiel et celui de leur pays, ou encore d'acquérir une expérience pratique à l'étranger se rapportant à leur carrière.

Développement de partenariats touristiques - Le Ministère élargira sa capacité à faciliter l'établissement de liens entre les organisations et les collectivités vouées à la culture et au patrimoine, d'une part, et l'industrie du tourisme, d'autre part, dont la Commission canadienne du tourisme et l'Équipe du tourisme autochtone Canada. Ceci favorisera l'autonomie des organisations et collectivités à mesure qu'elles accroissent leur capacité à participer à l'industrie du tourisme et à tirer des avantages de cette participation.

- La présence régionale et la défense des intérêts régionaux à l'appui de l'élaboration de politiques et de l'exécution de programmes

Élargissement des programmes se rapportant à la sensibilisation et à la visibilité -

Toutes les régions ont des défis qui leur sont propres, mais collectivement, elles oeuvrent de concert en vue d'assurer une présence efficace dans tout le pays et de faire en sorte que les programmes du Ministère respectent le contexte économique, social, culturel et politique régional.

- Les régions élargiront les programmes se rapportant à la sensibilisation du public et à la visibilité, dont le développement plus poussé du concept « Place du Canada » comprenant des activités d'intervention directe destinées au public.
- Dans la région de l'Ontario, l'accord relatif aux communautés de langue officielle sera renouvelé, en fonction des révisions entreprises par les deux parties à l'entente; un cadre d'évaluation pour l'Accord Canada-Ontario sera établi, et un cadre de mesure du rendement pour la gestion des écoles de langue française sera élaboré conjointement avec la province et les responsables de l'instruction en français.
- La région du Québec mènera des stratégies se rapportant à l'identité et à la cohésion sociale, plus précisément en regard de la dualité linguistique, de la diversité culturelle et ethnoculturelle, ainsi que du rayonnement de la culture et des produits culturels et patrimoniaux québécois.
- La région des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest gèrera et défendra les intérêts fédéraux à l'appui des sociétés hôtes des Jeux panaméricains (Winnipeg, 1999) et des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (Winnipeg, 2002). Elle sera aussi responsable d'établir la présence du ministère du Patrimoine canadien dans le nouveau territoire du Nunavut. Avec la région de l'Ouest, elle se consacrera à la mise en œuvre et à la gestion du Fonds culturel de l'Ouest.

- La région de l'Atlantique se concentrera sur le prochain Sommet de la Francophonie, qui se tiendra à Moncton, en 1999. De plus, elle intensifiera les activités et la visibilité du ministère du Patrimoine canadien au sein des communautés rurales minoritaires de l'Atlantique grâce à sa participation au Partenariat rural canadien et à d'autres activités.
- Les négociations avec les Premières nations relatives aux traités et à l'autonomie gouvernementale concernant des programmes et des compétences du Ministère, qui sont en cours en Colombie-Britannique et au Yukon, resteront un dossier critique pour la région, particulièrement à la lumière des conséquences nationales à long terme.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● L'appui efficace et efficient à la prise de décisions et à l'exécution des programmes |
|---|

Évaluation des risques et du rendement - Les activités d'examen appuieront la capacité d'évaluer les risques relatifs à une prestation fructueuse de programmes et de services aux Canadiens et aux Canadiennes, de planifier, de gérer et de mesurer les résultats et de rendre compte des dépenses. En 1999-2000, la vérification interne sera axée sur le défi technologique de l'an 2000, tandis que les efforts relatifs à l'évaluation viseront essentiellement l'intervention auprès des gestionnaires en vue d'améliorer la planification, la gestion et la présentation des résultats. De plus, de pair avec l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur qui est menée à l'échelle de l'administration fédérale, une aide sera apportée aux gestionnaires du Ministère pour qu'ils élaborent un cadre permettant une meilleure intégration des considérations relatives aux risques dans le cycle décisionnel.

Le défi de l'an 2000 - C'est à la Gestion intégrée qu'il incombera de coordonner et de surveiller les mécanismes mis en place pour que le Ministère puisse relever le défi technologique de l'an 2000. Elle devra aussi présenter un rapport de la situation. Elle sera également responsable de surveiller l'évolution des plans d'urgence des organismes et sociétés d'État du portefeuille. (voir la section Rapport consolidé à la page 37)

Édification du climat organisationnel - Dans un contexte d'évolution constante, les plans et les priorités en matière de ressources humaines seront axés sur l'édification d'un climat organisationnel sain, fondé sur une vision et des valeurs collectives communes. Afin d'édifier un climat de confiance, d'améliorer le moral et d'accroître la fierté des employés, des stratégies visant à appuyer la créativité et le rendement seront mises en œuvre.

Ces stratégies comprendront l'instauration et l'exercice d'un leadership solide à tous les niveaux pour la gestion des effectifs productifs, durables et adaptables; l'intégration d'une planification stratégique des ressources humaines à la planification opérationnelle menée au sein du Ministère, qui dégagera les besoins futurs en matière de ressources humaines et

y répondra; et la prestation d'activités de perfectionnement pour assurer l'existence d'une organisation en apprentissage continu.

Gestion des ressources humaines - Le Ministère mettra en œuvre des initiatives pangouvernementales, comme celles parrainées par le Réseau du leadership, la conversion à la Norme générale de classification, la reconfiguration et la simplification des processus applicables aux ressources humaines en fonction de la réforme du mode de dotation, et l'introduction du cadre de responsabilisation applicable à la gestion du rendement, de manière à produire des indicateurs de rendement relatifs à la gestion des ressources humaines. Des partenariats avec les organismes du portefeuille seront également noués afin d'échanger des façons de faire et de mettre au point des initiatives se rapportant à la gestion des ressources humaines.

Mise en œuvre de la Stratégie d'information financière - Pendant la période de planification, le Ministère continuera les préparatifs en vue de l'adoption de la Stratégie d'information financière, ce qui comprend la préparation de données financières au moyen de la méthode de comptabilité d'exercice. Pour ce faire, le Ministère terminera la mise en œuvre du système intégré de gestion des finances et du matériel, et se préparera en vue de l'adoption de la comptabilité d'exercice. Dans le cadre du processus de conversion de ses propres systèmes et politiques, le ministère du Patrimoine canadien a l'intention de faire part à d'autres ministères des leçons apprises de manière à réduire au minimum les coûts de la mise en œuvre de la Stratégie et d'entretien des systèmes. Le moment précis du passage à la Stratégie sera déterminé en fonction de la capacité des organismes centraux à accepter les données ministérielles transmises par voie électronique. De plus, le Ministère poursuivra ses travaux en vue de respecter les recommandations du rapport sur la modernisation de la fonction de contrôleur.

D. Rapport consolidé

Initiatives de réglementation

Le Ministère ne mène pas d'initiative de grande envergure en matière de réglementation.

Initiatives relatives à l'an 2000

Le ministère du Patrimoine canadien a instauré des mécanismes opérationnels suffisants et obtenu des fonds du Conseil du Trésor pour veiller à ce que les systèmes essentiels à la mission de l'administration fédérale de l'Agence Parcs Canada et les systèmes essentiels à la mission ministérielle de Patrimoine canadien, de même que les systèmes et l'infrastructure partagés avec l'Agence Parcs Canada, puissent répondre au défi technologique de l'an 2000. Les systèmes essentiels à la mission ministérielle comprennent le suivi des subventions et contributions, la gestion des finances, la gestion des ressources humaines, la correspondance ministérielle et l'infrastructure des communications connexe. Le Ministère gère aussi activement les risques découlant du fait que les systèmes pourraient ne pas satisfaire aux exigences de l'an 2000 en ayant recours à des plans d'urgence et de reprise des opérations, mis en place conjointement avec l'Agence Parcs Canada. Il accorde une attention particulière aux interdépendances, de manière à assurer la poursuite des fonctions opérationnelles essentielles en cas d'interruption. Le Ministère suivra de près aussi les plans d'urgence des organismes et des sociétés d'État du portefeuille, et il travaillera étroitement avec le Groupe de planification national de la contingence, du ministère de la Défense nationale, afin d'assurer le maintien des opérations lors du passage au nouveau millénaire. À cet égard, le Ministère a été chargé d'obtenir de l'information des radiodiffuseurs publics et privés au sujet de la criticité et de l'interdépendance de l'infrastructure nationale de radiodiffusion afin d'évaluer les risques potentiels pour l'infrastructure. Il présente ses constatations au Groupe de planification national de la contingence.

Le Ministère fournit au Secrétariat du Conseil du Trésor les rapports requis sur l'état de préparation des systèmes essentiels à la mission de l'administration fédérale et des systèmes essentiels à la mission ministérielle. De plus, le Ministère présentera un rapport des progrès réalisés au chapitre des plans d'urgence des organismes du portefeuille.

Stratégies clés et résultats attendus

Initiatives	Stratégies clés	Résultats attendus
Systèmes essentiels à la mission de l'administration fédérale à l'Agence Parcs Canada	Apporter des correctifs aux systèmes intégrés de l'Agence Parcs Canada pour que ceux-ci satisfassent aux exigences de l'an 2000.	Tous les systèmes intégrés de l'Agence sont prêts à temps et satisfont aux exigences de l'an 2000.
Systèmes essentiels à la mission ministérielle, et systèmes et infrastructure partagés avec Parcs	Mettre en œuvre des solutions adaptées à chaque système, dans les domaines des finances, des subventions et contributions, des ressources humaines, de la correspondance ministérielle et de l'infrastructure de communication.	Tous les systèmes sont prêts à temps et satisfont aux exigences de l'an 2000.
Plans d'urgence	<p>Mettre au point et mettre à l'essai des plans d'urgence pour le Ministère et assurer un suivi étroit à l'égard des activités menées en ce sens dans les organismes et les sociétés d'État du portefeuille du Patrimoine canadien.</p> <p>Collaborer avec le Groupe de planification national de contingence du ministère de la Défense nationale.</p>	<p>Le maintien des opérations est assuré dans tout le portefeuille.</p> <p>Les plans d'urgence requis sont instaurés.</p>

Mise en œuvre de la Stratégie de développement durable

Stratégie de développement durable 1997-2000 - En décembre 1997, le ministère du Patrimoine canadien adoptait officiellement sa première stratégie de développement durable. La Stratégie comprend 12 objectifs qui doivent être atteints au moyen de 48 cibles et de 109 actions dans les domaines de :

- la sensibilisation des employés, des clients et des partenaires;
- l'écologisation des opérations ministérielles internes;
- la préservation de notre patrimoine naturel et culturel;
- l'écologisation des projets et des manifestations appuyés par le Ministère;
- la recherche et l'analyse stratégiques.

Deux stratégies en une - Deux stratégies parallèles coexistent dans le document qu'a déposé le Ministère en décembre 1997, pour refléter la création imminente de l'Agence Parcs Canada. L'essentiel du document portait sur les questions de la sensibilisation ainsi que de l'élaboration de politiques, d'opérations et de programmes ministériels se rapportant au développement durable. L'apport de Parcs Canada concernait essentiellement les incidences biophysiques de ses opérations sur le terrain dans tout le pays. La fusion des deux stratégies en un document a engendré un large éventail de cibles et d'actions données. Depuis le dépôt de la première stratégie, Parcs Canada est devenu un organisme distinct, le 21 décembre 1998, deux années avant l'expiration de la première stratégie gouvernementale. L'Agence Parcs Canada sera à l'avenir responsable des aspects de la Stratégie qui touchent son mandat et ses opérations.

Le rapport de 1998 du Commissaire à l'environnement et au développement durable

- Dans son rapport déposé en 1998 à la Chambre des communes, le Commissaire à l'environnement et au développement durable a relevé une faiblesse fondamentale dans un bon nombre des stratégies qui ont été déposées et a proposé l'établissement rapide de repères.

La présente annexe au Rapport sur les plans et les priorités représente la réponse officielle du ministère du Patrimoine canadien à la recommandation du Commissaire.

Approche du Patrimoine canadien à l'égard de la révision de ses cibles - Afin de s'adapter au contexte organisationnel changeant dans lequel il fonctionne, le Ministère a profité de l'occasion pour réorganiser sa hiérarchie d'actions. Pour ce faire, il a établi une distinction entre les préoccupations stratégiques et les préoccupations opérationnelles, et il a revu les cibles en fonction des critères suivants : temporelles, mesurables et axées sur les résultats. Le Ministère poursuit ses travaux en vue de l'établissement de références ministérielles.

Stratégie de développement durable / Cibles révisées

But stratégique 1 : Promouvoir les valeurs du développement durable chez les Canadiens et les Canadiennes.

Objectif stratégique 1.1 : Sensibiliser davantage les employés à l'incidence de leurs actions et de celles du ministère du Patrimoine canadien sur l'environnement.

Cible stratégique 1.1.1 : Sensibiliser tous les employés au principe, aux valeurs et aux applications concrètes du développement durable, d'ici décembre 2000.

Cibles opérationnelles : Fournir à tous les employés de l'information sur le principe et les valeurs du développement durable, d'ici décembre 2000.

Expliquer à tous les employés la stratégie ministérielle, ses conséquences sur les activités quotidiennes et les résultats attendus, d'ici décembre 2000.

Obtenir l'appui des cadres intermédiaires et supérieurs, dans tous les secteurs du Ministère, en vue de l'intégration des principes du développement durable dans les activités quotidiennes, d'ici décembre 2000.

Objectif stratégique 1.2 : Sensibiliser toutes les personnes qui entrent en contact avec le Ministère à l'importance du développement durable.

Cible stratégique 1.2.1 : D'ici décembre 2000, contribuer à informer tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, et tous les visiteurs, des moyens novateurs d'améliorer leurs conditions de vie.

Cibles opérationnelles : Sensibiliser tous les clients de Patrimoine canadien aux préoccupations relatives au développement durable, d'ici décembre 2000.

Informer tous les participants à des manifestations associées à Patrimoine canadien des préoccupations et des pratiques relatives au développement durable, d'ici décembre 2000.

Cible stratégique 1.2.2 : D'ici décembre 2000, encourager tous les clients qui reçoivent une aide financière ou autre du Ministère à mener des projets qui vont de pair avec le principe du développement durable.

Cibles opérationnelles : Faire en sorte que 50 % (chaque année) des projets d'immobilisation appuyés par le ministère du Patrimoine canadien aillent de pair avec le principe du développement durable, d'ici décembre 2000.

But stratégique 2 : Réduire au minimum l'incidence des activités quotidiennes du Ministère sur l'environnement.

Objectif stratégique 2.1 : Réduire au minimum la consommation de ressources dans les activités quotidiennes.

Cible stratégique 2.1.1 : Réduire d'au moins 5 % comparativement au niveau de 1997 notre consommation globale de ressources dans les activités quotidiennes, d'ici décembre 2000.

Cibles opérationnelles : Réduire de 5 % l'utilisation d'énergie aux Terrasses de la Chaudière, d'ici décembre 2000.

Réduire de 10 % la quantité de papier achetée dans la région de la capitale nationale, d'ici la fin de 1999.

Réduire de 10 % la quantité de toner achetée dans la région de la capitale nationale, d'ici la fin de 1999.

Faire en sorte que 80 % des documents de promotion produits par le Ministère soient écologiques, d'ici la fin de 1999.

Objectif stratégique 2.2 : Assurer l'utilisation optimale des ressources dans nos activités quotidiennes.

Cible stratégique 2.2.1 : Accroître d'au moins 5 % comparativement au niveau de 1997 l'efficacité du Ministère dans la consommation de ressources dans nos activités quotidiennes, d'ici décembre 2000.

Cibles opérationnelles : Réduire de 50 % les déchets solides produits par l'administration centrale, d'ici décembre 2000.

Faire en sorte que 80 % des achats de nouveau matériel répondent aux exigences généralement acceptées en matière d'efficacité énergétique, à compter de janvier 1999.

Veiller à ce que les dispositifs d'économie d'énergie de 80 % des machines soient activés, à compter de janvier 1999.

S'assurer que la durée de vie des biens est prise en considération dans tous les achats d'équipement et de matériel, à compter de janvier 1999.

Réduire de 10 % les déclarations de biens excédentaires dans la région de la capitale nationale, à compter de janvier 1999.

Atteindre l'objectif de réduction de 10 % de l'espace d'entreposage dans la région de la capitale nationale, d'ici décembre 2000 (250 m² de moins).

Réduire de 5 % le nombre d'employés établis en banlieue qui voyagent seuls dans leur véhicule automobile, d'ici décembre 2000.

Informers tous les commis et/ou les voyageurs de l'existence d'hôtels écologiques, d'ici décembre 1999.

Voir à ce qu'au moins 25 % des voyageurs séjournent dans des hôtels écologiques, d'ici décembre 1999.

E. Renseignements supplémentaires

1. Autorisations de dépenser	43
2. Renseignements sur le personnel	
◆ Structure organisationnelle	44
◆ Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par secteur d'activité pour 1999-2000	45
◆ Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par secteur d'activité	45
3. Renseignements sur les projets d'immobilisations	
◆ Dépenses prévues par secteur d'activité	45
◆ Projets par secteur d'activité	45
◆ État des grands projets de l'État	45
4. Renseignements financiers supplémentaires	
◆ Articles courants de dépenses	46
◆ Ressources par secteur d'activité pour l'année budgétaire	47
◆ Ressources du Ministère par secteur d'activité	48
◆ Détails des subventions et contributions	49
◆ Recettes par secteur d'activité	54
◆ Coût net du Ministère pour l'année budgétaire	55
◆ États financiers des fonds renouvelables	55
◆ Prêts, investissements et avances	55
◆ Incitatifs fiscaux	56
5. Autres renseignements	
◆ Liste des lois et règlements	56
◆ Projets de règlements	57
◆ Références	58
◆ Site Internet	60
◆ Adresses et numéros de téléphones	61
◆ Index par sujet	62

1. Autorisations de dépenser

Tableau 1 : Résumé du Ministère, Partie II du Budget principal des dépenses

Crédits (en milliers de dollars)	Budget principal des dépenses 1999-2000	Budget principal des dépenses 1998-1999
Patrimoine canadien		
<i>Ministère</i>		
1 Dépenses de fonctionnement	124 732	96 322
5 Subventions et contributions	546 469	463 875
10 Versements à la Société canadienne des postes	47 300	47 300
(L) Traitements des lieutenants-gouverneurs	930	930
(L) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	458	458
(L) Prestations de retraite supplémentaires - Lieutenants-gouverneurs précédents	182	182
(L) Ministre du Patrimoine canadien - Traitement et allocation pour automobile	49	49
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 376	12 563
Total du budgétaire	732 496	621 679
L15 Prêts à des établissements et à des administrations en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	10	10
Total du Ministère	732 506	621 689

2. Renseignements sur le personnel

Tableau 2.1 : Structure organisationnelle

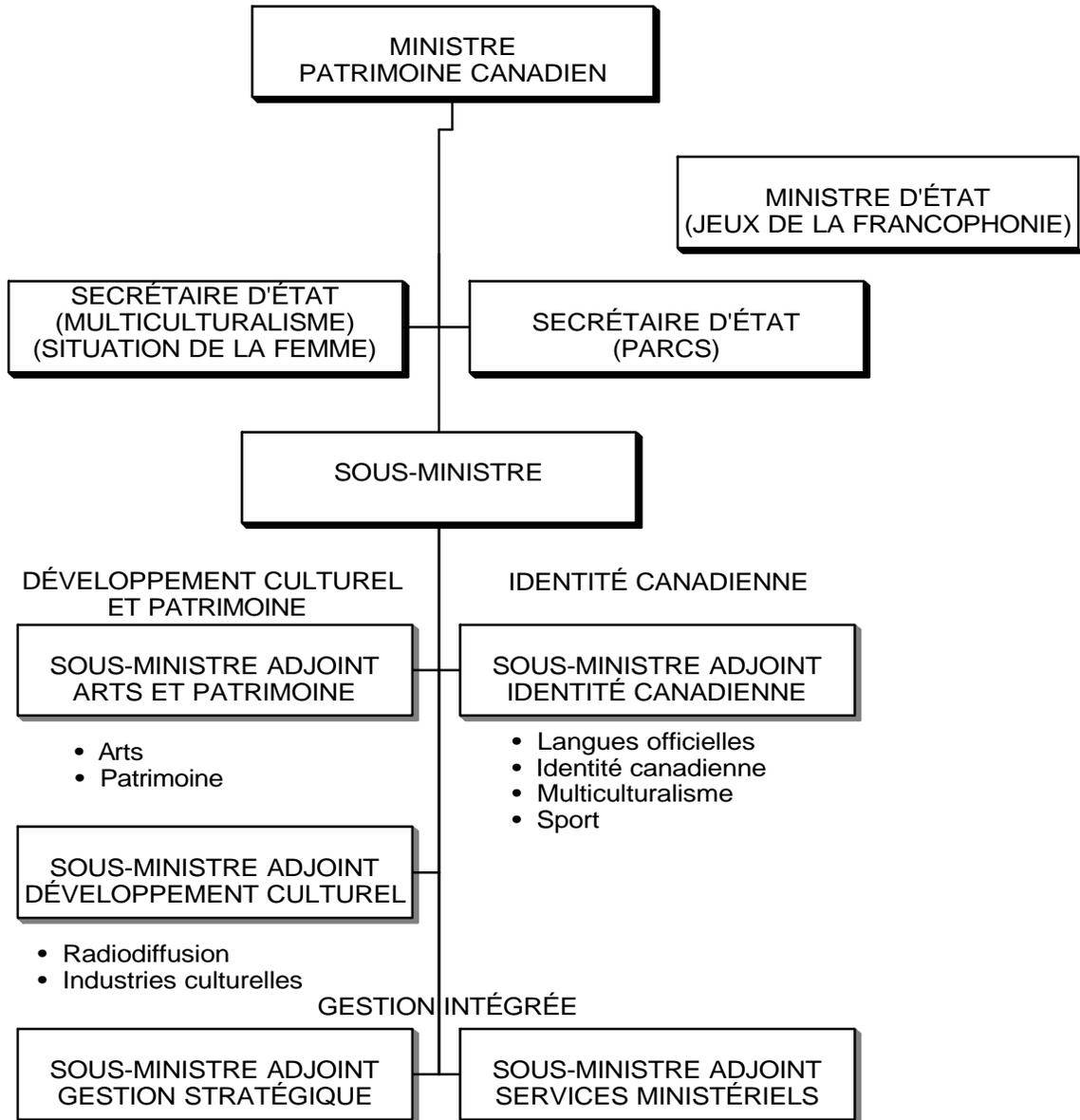


Tableau 2.2 : Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par secteur d'activité pour 1999-2000

(en millions de dollars)	Poste responsable					Total
	SMA Arts et patrimoine	SMA Développement culturel	SMA Identité canadienne	SMA Gestion stratégique	SMA Services ministériels	
Développement culturel et patrimoine	48,9	225,1	---	---	---	274,0
Identité canadienne	---	---	486,5	---	---	486,5
Gestion intégrée	---	---	---	25,6	48,5	74,1
Total des dépenses prévues	48,9	225,1	486,5	25,6	48,5	834,6

Tableau 2.3 : Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par secteur d'activité

	Prévision 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001	Prévu 2001-2002
Développement culturel et patrimoine	337	335	335	332
Identité canadienne	335	340	340	340
Gestion intégrée	623	603	602	601
Total du Ministère	1 295	1 278	1 277	1 273

3. Renseignements sur les projets d'immobilisations

Tableau 3.1 : Dépenses prévues par secteur d'activité

Le tableau ne s'applique pas au Ministère.

Tableau 3.2 : Projets par secteur d'activité

Le tableau ne s'applique pas au Ministère.

Tableau 3.3 : État des grands projets de l'État

Le tableau ne s'applique pas au Ministère.

4. Renseignements financiers supplémentaires

Tableau 4 : Articles courants de dépenses

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Personnel				
Traitements et salaires	68,7	62,8	62,8	62,6
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12,6	12,4	12,4	12,3
Total	81,3	75,2	75,2	74,9
Biens et services				
Transport et communications	14,2	13,9	10,3	7,0
Information	8,1	8,1	5,8	4,0
Services professionnels et spéciaux	25,6	25,4	21,8	15,2
Frais de location	1,7	1,7	1,5	1,1
Achat de services de réparation et d'entretien	2,2	2,1	1,5	1,1
Services publics, fournitures et approvisionnements	14,6	14,6	5,9	4,1
Construction et acquisition de terrains, d'édifices et travaux	4,1	4,1	2,9	2,0
Autres subventions et paiements	2,5	2,5	1,9	1,3
Subside postal	47,3	47,3	47,3	47,3
Total du fonctionnement	120,3	119,7	98,9	83,1
Paiements de transfert	567,5	642,7	636,5	510,7
Dépenses brutes	769,1	837,6	810,6	668,7
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	3,4	3,0	3,2	3,3
Dépenses budgétaires nettes	765,7	834,6	807,4	665,4
Dépenses non budgétaires	0,01	0,01	0,01	0,01
Total - Ministère	765,7	834,6	807,4	665,4

Tableau 5 : Ressources par secteur d'activité pour l'année budgétaire

	Budgétaire					Non-Budgétaire		<i>Moins : Recettes à valoir sur le crédit</i>	Dépenses nettes prévues
	ÉTP	Fonction- nement	Immobili- sations	Paiements de transfert	Dépenses prévues	Plus : Prêts	Dépenses brutes prévues		
(en millions de dollars)									
Développement culturel et patrimoine	335	76,9	-	200,1	277,0	0,01	277,0	3,0	274,0
Identité canadienne	340	43,9	-	442,6	486,5	-	486,5	-	486,5
Gestion intégrée	603	74,1	-	-	74,1	-	74,1	-	74,1
Total du Ministère	1 278	194,9	-	642,7	837,6	0,01	837,6	3,0	834,6

Tableau 5.1 : Ressources du Ministère par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Développement culturel et patrimoine				
Radiodiffusion	134,8	133,9	133,9	28,7
Industries culturelles	96,4	91,2	91,5	90,6
Arts	22,6	23,1	23,1	22,8
Patrimoine	28,1	25,8	25,8	21,7
Total	281,9	274,0	274,3	163,8
Identité canadienne				
Langues officielles	231,3	293,6	288,6	284,4
Identité canadienne	82,7	100,2	104,2	88,6
Multiculturalisme	23,5	24,5	24,4	23,4
Sport	66,1	68,2	58,9	57,5
Total	403,6	486,5	476,1	453,9
Gestion intégrée	80,2	74,1	57,0	47,7
Total du Ministère	765,7	834,6	807,4	665,4
Non budgétaire	0,01	0,01	0,01	0,01

Tableau 6 : Détails des subventions et contributions

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Subventions				
Développement culturel et patrimoine				
<i>Patrimoine</i>				
Subventions aux institutions muséales à but non-lucratif, aux associations muséales nationales et internationales et aux institutions du patrimoine dans le but de favoriser l'accès au patrimoine canadien :				
Importation et exportation de biens culturels	1 163,7	1 163,7	1 163,7	1 163,7
Programme d'appui aux musées	5 237,9	5 662,2	5 662,2	5 662,2
Total - Développement culturel et patrimoine	6 401,6	6 825,9	6 825,9	6 825,9
Identité canadienne				
<i>Langues officielles</i>				
Subventions aux organismes représentant les communautés minoritaires de langue officielle, aux administrations publiques non fédérales et à d'autres organismes pour favoriser l'usage et la promotion des langues officielles				
	26 589,4	46 083,8	46 083,8	46 083,8
	26 589,4	46 083,8	46 083,8	46 083,8
<i>Identité canadienne</i>				
Subventions à des organismes bénévoles, à des institutions non gouvernementales et à des particuliers pour promouvoir des études sur le Canada				
	820,1	890,0	890,0	890,0
Participation jeunesse	-	2 012,1	2 012,1	2 012,1
Maisons à vocation multiple pour la jeunesse autochtone en milieu urbain	2 886,7	-	-	-
Organisations autochtones représentatives	2 496,2	4 287,6	4 287,6	4 287,6
Femmes autochtones	1 358,2	1 414,0	1 414,0	1 414,0
Subventions aux lieutenants-gouverneurs de chaque province au Canada, à titre d'indemnité de voyage et d'accueil pour les frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions dans leur capitale provinciale	192,3	192,3	192,3	192,3
Subventions à des organismes à but non-lucratif pour célébrer la fête du Canada et aux secteurs public et privé dans le but de célébrer les anniversaires d'importance pour le patrimoine canadien	5 537,2	5 498,6	6 998,6	777,6

Tableau 6: Détails des subventions et contributions (suite)

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Subventions (suite)				
<i>Identité canadienne (suite)</i>				
(L) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	458,0	458,0	458,0	458,0
(L) Prestations de retraite supplémentaire - lieutenants-gouverneurs précédents	182,0	182,0	182,0	182,0
Partenariat communautaire	215,9	26,8	26,8	26,8
Droits de la personne	515,6	392,3	392,3	392,3
	14 662,2	15 353,7	16 853,7	10 632,7
<i>Multiculturalisme</i>				
Subventions à l'appui du multiculturalisme	12 624,4	16 283,2	16 033,2	15 983,2
	12 624,4	16 283,2	16 033,2	15 983,2
Identité canadienne	53 876,0	77 720,7	78 970,7	72 699,7
Total des subventions du Ministère	60 277,6	84 546,6	85 796,6	79 525,6

Tableau 6 : Détails des subventions et contributions (suite)

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Contributions				
Développement culturel et patrimoine				
<i>Radiodiffusion</i>				
Contributions à l'appui de la distribution de la radiodiffusion :				
Fonds canadien de télévision	99 550,0	99 550,0	99 550,0	-
Fond multimédia	5 750,0	5 750,0	5 750,0	5 750,0
Programme d'aide à la distribution dans le Nord	2 100,0	2 100,0	2 100,0	2 100,0
TV5	3 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0
Radio-Canada international	20 520,0	20 520,0	20 520,0	15 520,0
	131 420,0	130 420,0	130 420,0	25 870,0
<i>Industries culturelles</i>				
Contributions à des organismes de publication et d'enregistrement sonore pour améliorer leur développement et leur distribution				
Industrie de l'édition canadienne	31 085,2	31 643,7	31 643,7	31 643,7
Aide au développement de l'enregistrement sonore	8 900,0	3 900,0	4 200,0	4 200,0
Contributions pour la création de fonds de réserve pour pertes sur prêts pour appuyer les industries culturelles	1 000,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Contributions à l'appui d'initiatives de formation dans le domaine des industries culturelles	1 300,0	1 300,0	1 300,0	1 300,0
Autorités spéciales	573,5	-	-	-
	42 858,7	38 443,7	38 743,7	38 743,7
<i>Arts</i>				
Contributions à des organismes à but non-lucratif et à des institutions dans le but d'améliorer les infrastructures culturelles et d'appuyer le développement culturel				
Programme d'initiatives culturelles	9 076,9	9 769,3	10 009,0	10 009,0
Contribution à la fiducie des Édifices des Pères de la Confédération, Charlottetown (Î.-P.-É.)	1 125,0	1 125,0	1 125,0	1 125,0
Conférence canadienne des arts	390,0	390,0	390,0	390,0
Contributions à l'appui du programme national de formation dans le secteur des arts	5 894,2	7 385,0	7 385,0	7 209,0
Contributions aux termes d'ententes fédérales-provinciales pour appuyer le développement culturel régional				
Entente de développement - Winnipeg	1 029,6	-	-	-
Alliance stratégique Canada-Alberta	630,0	240,0	-	-
Autorités spéciales	317,5	-	-	-
	18 463,2	18 909,3	18 909,0	18 733,0

Tableau 6 : Détails des subventions et contributions (suite)

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Contributions (suite)				
Développement culturel et patrimoine (suite)				
<i>Patrimoine</i>				
Contributions en vertu des modalités de l'entente				
Canada-France dans le domaine des musées	104,0	200,0	200,0	200,0
Contributions à des musées à but non-lucratif ainsi qu'à des associations muséales nationales et internationales de même qu'à des institutions du patrimoine pour améliorer l'accès au patrimoine du Canada				
Accès public aux musées	6 023,0	4 980,6	4 980,6	1 703,1
Association des musées canadiens	314,3	314,3	314,3	314,3
Autorités spéciales	167,7	-	-	-
	6 609,0	5 494,9	5 494,9	2 217,4
Total - Développement culturel et patrimoine	199 350,9	193 267,9	193 567,6	85 564,1
Identité canadienne				
<i>Langues officielles</i>				
Contributions à l'égard de programmes relatifs à l'emploi des langues officielles dans des domaines de compétence provinciale/territoriale, y compris les programmes de bourses pour les cours d'été de langue seconde et les programmes d'aide aux écoles indépendantes et aux associations d'écoles indépendantes				
	178 746,8	217 841,7	217 841,7	217 841,7
Contributions aux organismes représentant les communautés minoritaires de langue officielle, aux administrations publiques non fédérales et d'autres organismes pour favoriser l'usage, l'acquisition et la promotion des langues officielles				
	14 424,0	15 286,8	12 286,8	8 714,3
	193 170,8	233 128,5	230 128,5	226 556,0
<i>Identité canadienne</i>				
Contestation judiciaire	1 351,1	4 407,4	5 929,5	1 602,5
Contributions à des organismes bénévoles, à des institutions non gouvernementales et à des particuliers pour promouvoir des études sur le Canada				
	3 237,5	-	-	-
Participation jeunesse	13 455,1	11 520,0	8 640,0	8 640,0
Organisations autochtones représentatives	3 908,6	2 000,0	2 000,0	2 000,0
Centres d'accueil des Autochtones	16 112,3	15 981,3	15 981,3	14 481,3
Maison à vocation multiple pour la jeunesse autochtone en milieu urbain	-	17 000,0	23 000,0	23 000,0
Accès des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion				
	7 949,8	7 949,8	7 949,8	7 949,8
Femmes autochtones	887,3	831,6	831,6	831,6
Langues autochtones au Yukon	1 041,0	1 041,0	1 041,0	1 041,0

Tableau 6 : Détails des subventions et contributions (suite)

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Contributions (suite)				
<i>Identité canadienne (suite)</i>				
Langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest	2 400,0	3 200,0	3 200,0	3 200,0
Initiatives à l'appui des langues autochtones	2 940,0	5 920,0	5 720,0	4 920,0
Autorités spéciales	457,5	-	-	-
	53 740,2	69 851,1	74 293,2	67 666,2
<i>Multiculturalisme</i>				
Contributions à l'appui du multiculturalisme	2 514,5	186,6	186,6	186,6
	2 514,5	186,6	186,6	186,6
<i>Sport</i>				
Contributions aux organismes nationaux de sport amateur	34 996,7	32 865,0	32 865,0	32 865,0
Contributions aux athlètes amateurs d'élite	8 180,3	9 300,0	9 250,0	9 400,0
Contributions aux organismes commanditaires de jeux omnisports régionaux, nationaux et internationaux	15 317,5	19 540,0	10 440,0	8 940,0
	58 494,5	61 705,0	52 555,0	51 205,0
Total - Identité canadienne	307 920,0	364 871,2	357 163,3	345 613,8
Total des contributions du Ministère	507 270,9	558 139,1	550 730,9	431 177,9
Total des subventions et contributions du Ministère	567 548,5	642 685,7	636 527,5	510 703,5

Tableau 7 : Recettes par secteur d'activité

Recettes à valoir sur le crédit (en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002
<i>Développement culturel et patrimoine</i>				
Services des musées et du patrimoine	2,5	2,5	2,7	2,8
Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens	0,9	0,5	0,5	0,5
Total des recettes à valoir sur le crédit	3,4	3,0	3,2	3,3
Recettes à valoir sur le Trésor				
<i>Identité canadienne</i>				
Accord fédéral-provincial sur les loteries	51,0	51,5	52,0	52,0
Total - Recettes à valoir sur le Trésor	51,0	51,5	52,0	52,0
Total des recettes	54,4	54,5	55,2	55,3

Accord fédéral-provincial sur les loteries : L'accord de 1979 sur les loteries exige qu'à compter du 1^{er} avril 1980, chaque année, les provinces remettent ensemble au gouvernement du Canada, la somme de 24 millions de dollars payable en versements trimestriels, chacun de ces versements étant rajusté pour tenir compte de l'inflation en utilisant l'indice des prix à la consommation de 1979 comme année de base. Ces versements totalisent annuellement plus de 50 millions de dollars. Il n'y a pas de lien direct entre les dépenses du gouvernement fédéral au chapitre de l'identité canadienne et les recettes non fiscales recueillies en application des accords fédéraux-provinciaux actuels sur les loteries. L'accès à ces recettes est contrôlé par le système budgétaire normal du gouvernement. La responsabilité de les recevoir et de les déposer, ainsi que d'en rendre compte, a été confiée à la ministre du Patrimoine canadien et à ses fonctionnaires.

**Tableau 8 : Côté net du Ministère pour l'année budgétaire
(en millions de dollars)**

Dépenses brutes prévues	837,6
<i>Plus :</i>	
Services reçus sans frais	
Installations fournies par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC)	13,6
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)	3,6
Contributions au régime d'invalidité des employés fournies par Ressources humaines Canada	0,1
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	0,5
Coût total du Ministère	17,8
<i>Moins :</i>	
Recettes à valoir sur le crédit	3,0
Recettes à valoir sur le Trésor	51,5
Total des recettes	54,5
Coût net estimatif du Ministère en 1999-2000	800,9

Tableau 9 : États financiers des fonds renouvelables

Tableau 9.1 : Fonds renouvelables - État des opérations

Le tableau ne s'applique pas au Ministère.

Tableau 9.2 : Fonds renouvelables - État des variations de la situation financière

Le tableau ne s'applique pas au Ministère.

Tableau 9.3 : Fonds renouvelables - Utilisation prévue

Le tableau ne s'applique pas au Ministère.

Tableau 10 : Prêts, investissements et avances

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Développement culturel et patrimoine				
Prêts à des établissements et à des administrations en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	0,01	0,01	0,01	0,01

Tableau 11 : Incitatifs fiscaux

Ce tableau ne s'applique pas au Ministère.

5. Autres renseignements

Tableau 12 : Liste des lois et règlements

Lois administrées en tout ou en partie par le ministre du Patrimoine canadien :

<i>Loi instituant des jours de fête légale</i>	R.S. 1985, c. H-5
<i>Loi instituant un symbole national</i>	R.S. 1985, c. N-17
<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	S.C. 1998, c. 31
<i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique</i>	R.S. 1985, c. P-33
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	R.S. 1985, c. C-51
<i>Loi sur l'hymne national</i>	R.S. 1985, c. N-2
<i>Loi sur la Bibliothèque nationale</i>	R.S. 1985, c. N-12
<i>Loi sur la Capitale nationale</i>	R.S. 1985, c. N-4
<i>Loi sur la condition physique et le sport amateur</i>	R.S. 1985, c. F-25
<i>Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales</i>	S.C. 1991, c. 8
<i>Loi sur la Fondation Jules et Paul-Émile Léger</i>	S.C. 1980-81-82-83, c.85
<i>Loi sur la maison Laurier</i>	R.S. 1952, c. 163
<i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	R.S. 1985, c. L-8
<i>Loi sur la radiodiffusion</i>	S.C. 1991, c. 11
<i>Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne</i>	R.S. 1985, c. C-16
<i>Loi sur le Centre national des arts</i>	R.S. 1985, c. N-3
<i>Loi sur le cinéma</i>	R.S. 1985, c. N-8
<i>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i>	R.S. 1985, c. C-22
<i>Loi sur le Conseil des arts du Canada</i>	R.S. 1985, c. C-2
<i>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</i>	S.C. 1995, c.11
<i>Loi sur le ministère des Transports</i>	R.S. 1985, c. T-18
<i>Loi sur le multiculturalisme canadien</i>	R.S. 1985, c. 24 (4e suppl.)
<i>Loi sur le parc marin du Saguenay - Saint-Laurent</i>	S.C. 1998, c. 37
<i>Loi sur le Parc national de l'archipel de Mingan</i>	S.C. 1984, c. 34
<i>Loi sur le statut de l'artiste</i>	S.C. 1992, c. 33
<i>Loi sur les Archives nationales du Canada</i>	R.S. 1985, c. 1 (3e suppl.)
<i>Loi sur les champs de bataille nationaux à Québec</i>	S.C. 1907-08, cc. 57-58
<i>Loi sur les forces hydrauliques du Canada</i>	R.S. 1985, c. W-4
<i>Loi sur les immeubles fédéraux</i>	S.C. 1991, c. 50
<i>Loi sur les langues officielles</i>	R.S. 1985, c. 31 (4e suppl.)
<i>Loi sur les lieux et les monuments historiques</i>	R.S. 1985, c. H-4
<i>Loi sur les marques de commerce</i>	R.S. 1985, c. T-13
<i>Loi sur les musées</i>	S.C. 1990, c. 3
<i>Loi sur les parcs nationaux</i>	R.S. 1985, c. N-14
<i>Lois sur les traitements</i>	R.S. 1985, c. S-3
<i>Loi visant à protéger les gares ferroviaires patrimoniales</i>	R.S. 1985, c. 52 (4e suppl.)

Règlement en vigueur

La nomenclature des biens culturels canadiens à exportation contrôlée

Projets de règlements

Initiatives actuelles

- Nouveau règlement sur les crédits d'impôt pour l'industrie du film et de la vidéo à être examiné en 1999
- Règlement sur le droit d'auteur - Règlement concernant les oeuvres cinématographiques entrée en vigueur : 1999
- Règlement sur le droit d'auteur - Règlement portant sur les bibliothèques, les musées et les archives à but non-lucratif (projet conjoint de Patrimoine et Industrie) entrée en vigueur : 1999
- Règlement sur le droit d'auteur - Règlement sur l'importation parallèle de livres (projet conjoint de Patrimoine et Industrie) entrée en vigueur : 1999
- Règlement sur le droit d'auteur - Règlement portant sur les exceptions d'enregistrement (projet conjoint de Patrimoine et Industrie) entrée en vigueur : 1999
- Règlement portant sur le programme d'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes entrée en vigueur : 1999

Site Web du ministère du Patrimoine canadien : <http://www.pch.gc.ca>

Tableau 13 : Références

Fiche de renseignements sur le ministère du Patrimoine canadien

Développement culturel, arts et patrimoine

La radio numérique - La voie du futur (1994)
Questions réglementaires non techniques liées à la zone de service et à la couverture (1994)
Questions non techniques liées à la réglementation et aux politiques - Groupe de travail sur la mise en oeuvre de la radiodiffusion numérique (1994)
Évaluation du marché de la diffusion de données par radio (1995)
La radiodiffusion audionumérique et l'autoroute électronique (1995)
Étude sur les effets de la violence télévisuelle sur les enfants, selon leur âge (1995)
Faire entendre nos voix (1996)
Guide pour l'exportation de biens culturels hors du Canada (1997)
La télévision canadienne à l'ère numérique (1997)
Rapport du Groupe de travail sur la numérisation (1997)
Règlements concernant l'exportation de biens culturels en provenance du Canada (1997)
Guide des programmes fédéraux d'aide financière à l'industrie du film et de la vidéo (1998)
Examen de la politique cinématographique canadienne - Document de discussion (1998)
Culture et patrimoine - Pour que la voix du Canada puisse être entendue (1998)
Réseau canadien d'information sur le patrimoine - Nouvelles du réseau (1998)
Institut canadien de conservation - Publications et produits spéciaux (1999)
La voie du succès - Rapport du Comité consultatif sur le long métrage (1999)

Langues officielles

Les liens dans la francophonie canadienne (1996)
Droits à l'instruction dans la langue de la minorité : état de la situation (1996)
Le dynamisme socio-économique des communautés de langue officielle (1996)
Plan d'action 1997-1999 - Mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (1997)
Rapport d'activités 1996-1997 et 1997-1998 (1998)
Lois linguistiques du Canada annotées (1998)
Les langues officielles à l'oeuvre au Canada (réimpression -1998)
Langue et bilinguisme : les approches économiques (1998)
Comment donner un visage bilingue à votre entreprise (1998)
Les langues officielles au Canada : transformer le paysage linguistique (1998)
Les langues officielles : Mythes et Réalités (réimpression -1998)
Les langues au Canada (1999)
Bulletin 41-42 Langues officielles - Développement des communautés et dualité

linguistique (publié tous les quatre mois)

Tableau 13 : Références (suite)

Identité canadienne

- L'utilisation des langues autochtones au Canada : analyse des données du recensement de 1981 (1986)
- Le Programme des centres d'accueil autochtones : projets d'immobilisations (1991)
- La population autochtone du Canada vivant hors réserve (1991)
- Projections de la population indienne inscrite, 1986-2011 (1991)
- La littérature canadienne de langue anglaise, Guides pédagogiques des études canadiennes - Deuxième série (1994)
- La clé d'un bon échange (1994)
- L'enseignement ouvert et la formation à distance au Canada, Guides pédagogiques des études canadiennes - Deuxième collection 1994
- Le vieillissement de la population canadienne, Réalités canadiennes (1994)
- Les femmes autochtones : un aperçu statistique (1995)
- Étiquette du drapeau au Canada (1995)
- Symboles (affiche) 1995
- Les symboles du Canada (1995)
- Armoiries du Canada (affiche) 1995
- Le drapeau national du Canada - Un profil (1995)
- L'effort de guerre au pays, Réalités canadiennes (1995)
- Répertoire des sources de financement en études canadiennes (1996)
- C'est votre droit! (1996)
- Trousse d'information sur le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1997)
- Convention relative aux droits de l'enfant (1997)
- De la Colombie-Britannique à Terre-Neuve : Les projets récemment subventionnés par le Programme des études canadiennes (1997)
- Les Canadiens et leur système de gouvernement (1997)
- La Charte canadienne des droits et libertés* (1997)
- La charte internationale des droits de l'homme* (1997)
- Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1997)
- Votre guide de la Charte canadienne des droits et libertés (1997)
- Haut en couleurs : trousse pédagogique pour les écoles canadiennes (1997)
- Programme des études canadiennes et de la jeunesse : renseignements et guide du demandeur (1998)
- Partenariats efficaces avec le monde canadien de l'entreprise - Cadre stratégique, outils et méthodes (1998)
- Partie B :Un «coffre à outil» de parrainage d'entreprise (1998)
- Le guide des échanges au Canada et à l'étranger (1998)
- Hospitalité Canada : fiche de renseignements (1998)

Tableau 13 : Références (suite)

Identité canadienne (suite)

Occasions de perfectionnement professionnel pour les enseignants, EDUAction : Guides pédagogiques des études canadiennes vol. no 1 (1998)
La grande aventure canadienne (jeu) (1998)

Multiculturalisme

Le Canada multiculturel : Aperçu démographique (1996)
Immigration et participation civique : politique contemporaine et sujets de recherche (1997)
Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* (1997-98)
Collection « les preuves » (1998)
Lignes directrices du financement offert par le nouveau programme du multiculturalisme (1998)
Trousse d'information sur la campagne du 21 mars (1998)

Sport

Politique de Sport Canada sur les femmes dans le sport (1986)
Situation de l'athlète de haute performance (1992, 1997)
La pratique des sports du Canada (1994)
Politique fédérale concernant l'accueil de manifestations sportives internationales (1996)
La représentation des femmes et des hommes dans la télédiffusion de langue anglaise des Jeux olympiques de 1994 (1996)
Centres nationaux de développement multisports : Exposé de principe de Sport Canada (1998)
Plan stratégique Sport Canada 1998-2001 (1998)
Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada : politiques et lignes directrices (1999)
Programmes de contribution de Sport Canada (1999)

Gestion stratégique

Aperçu des priorités du portefeuille du Patrimoine canadien, Bâtir un Canada fier et fort de son patrimoine pour le prochain millénaire (1997)
Développement durable et patrimoine - La stratégie de développement durable du ministère du Patrimoine canadien (1997)
Ministère du Patrimoine canadien - Réalisations (1997, 1998)
Qui nous sommes - Ce que nous faisons (1998)

Site Internet

<http://www.pch.gc.ca>

Adresses et numéros de téléphone

Administration centrale

Patrimoine canadien
Direction générale des communications
25, rue Eddy, suite 10G3
Hull (Québec)
K1A 0M5
Tél. : (819) 997-0055

Adresses des bureaux régionaux

Région du Pacifique et Yukon

300, rue Georgia ouest
Suite 300
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. : (604) 666-0176
Télec. : (604) 666-3508

Région des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest

275, avenue Portage
2e étage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 2B3
Tél. : (204) 983-3601
Télec. : (204) 984-6996

Région de l'Ontario

4900, rue Yonge
Penthouse Level
Willowdale (Ontario)
M2N 6A4
Tél. : (416) 973-5400
Télec. : (416) 954-2909

Région du Québec

Complexe Guy Favreau
200, boulevard René Lévesque ouest
6^e étage, tour ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Tél. : (514) 283-2332
Télec. : (514) 283-7727

Région de l'Atlantique

1045, rue Main
3e étage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1

Tél. : (506) 851-7066

Télec. : (506) 851-7079

Index

A

An 2000	35, 37
Athlètes	29

C

Capacité de recherche en matière de politiques	33
Changements technologiques	6
Communautés minoritaires de langue officielle	24
Croissance économique	5

D

Développement culturel et patrimoine	12
Diversité	28
Diversité culturelle par la programmation télévisuelle et d'autr	14
Dossiers pangouvernementaux	33
Droits de la personne	26, 27
Dualité linguistique	23

E

Édification du climat organisationnel	35
Engagement des citoyens	6
Établissements de formation en arts	18
Évaluation des risques et du rendement	35
Expo 2000	32
Expositions	20

F

Festivals et manifestations artistiques	18
---	----

G

Gestion de l'information	21
Gestion des ressources humaines	36

I

Implantation de la radio et de la télévision numériques	14
Industries culturelles canadiennes	15

J

Jeunes Autochtones	27
Jeux du Canada	30
Jeux internationaux	31

Index (suite)

L

La Francophonie	33
Langue de la minorité	24
Langue seconde	24
Langues autochtones	27
Les médias	13

M

Matériel didactique sur le Canada	26
Modernisation continue du régime de protection des droits d'aute	17
Mondialisation et libéralisation des échanges	6

N

Nouveau millénaire	7
------------------------------	---

O

Organisations autochtones	27
-------------------------------------	----

P

Partenariats entre les organismes à vocation artistique et patri	18
Partenariats et coopération internationale	19
Participation des citoyens	26
Patrimoine culturel	20
Pratique, de la science et de la technologie de la conservation	20
Promotion	26
Promotion de l'exportation et du développement des marchés inter	16
Promotion de l'identité	25

R

Racisme	28
-------------------	----

S

Sensibilisation et à la visibilité	34
Stratégie de développement durable 1997-2000	39
Stratégie d'information financière	36
Système sportif canadien	30